DUFOUR YACHTS

LA ROCHELLE

MANUEL PROPRIETAIRE

DUFOUR | 365

Grand'Large

FRANCAIS 15.02.06

Votre vendeur

Nom

est le représentant **DUFOUR YACHTS** et vous apportera toute l'aide nécessaire pour résoudre les problèmes que vous pourriez avoir lors de la mise à l'eau et du matage, ainsi que pour les contrôles techniques de mise en service et d'entretien de votre bateau. Il vous assistera au besoin pour les démarches administratives d'immatriculation de votre bateau.

Dès que vous êtes propriétaire, prenez connaissance du manuel propriétaire livré avec votre bateau, datez et signez les récépissés ci-dessous et donnez (ou envoyez) le dernier à votre vendeur.

Récépissé du manuel de propriétaire à conserver dans votre manuel

Je soussigné :

Nom

Adresse

propriétaire du **DUFOUR 365** n°

déclare avoir reçu le manuel du Propriétaire de nom **DUFOUR 365** et accepte sa rédaction en langue française.

Le :

Signature :

Découper suivant les pointillés

……

Récépissé du manuel de propriétaire à retourner à DUFOUR YACHTS

1, Rue Blaise Pascal- 17187 PERIGNY CEDEX- FRANCE

Je soussigné :

Nom

Adresse

propriétaire du **DUFOUR 365** n°

déclare avoir reçu le manuel du Propriétaire de nom **DUFOUR 365** et accepte sa rédaction en langue française.

Le :

Signature :

SOMMAIRE

INTRODUCTION ____ *7*

I. INFORMATIONS GENERALES ____ *8*
- **A. Catégorie de conception** ____ **8**
- **B. Certification** ____ **8**
- **C. Identification** ____ **8**
- **D. Plaque constructeur** ____ **9**

II. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES ____ *10*

III. SYSTEMES ELECTRIQUES ____ *11*
- **A. Consignes de sécurité et d'utilisation du système électrique** ____ **11**
- **B. Mise en place de nouveaux équipements** ____ **11**
- **C. Batteries** ____ **12**
- **D. Guindeau électrique** ____ **12**
- **E. Installation 220/110 Volts** ____ **13**

IV. INSTALLATION GAZ ____ *14*
- **A. Conseil d'utilisation** ____ **14**
- **B. Vérification du circuit** ____ **15**
- **C. Changement de la bouteille de gaz** ____ **15**

V. CIRCUIT D'EPUISEMENT ET SANITAIRE ____ *16*
- **A. Caractéristiques du système d'épuisement** ____ **16**
- **B. Pompe d'eau douce sous pression** ____ **16**
- **C. Vannes** ____ **17**
- **D. Fonctionnement des W-C marins** ____ **17**

VI. ENVAHISSEMENT ____ *18*

VII. PROTECTION CONTRE LE FEU ____ *18*
- **A. Installation** ____ **18**
- **B. Consignes de sécurité** ____ **19**

VIII. MOTEUR DE PROPULSION ____ *20*
- **A. Précautions générales** ____ **20**
- **B. Emission des gaz d'échappement** ____ **20**
- **C. Sécurité** ____ **20**
- **D. Hivernage** ____ **21**

IX. INSTALLATION CARBURANT ____ *21*

X. SYSTEME DE GOUVERNE ____ *21*
- **A. Barre à roue** ____ **21**
- **B. Barre franche de secours** ____ **21**

XI. NAVIGATION ____ *22*

XII. PROTECTION CONTRE LA FOUDRE ____ *22*
- **A. Maintenance** ____ **23**
- **B. Protection des personnes pendant un orage** ____ **23**

XIII. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET SECURITE ____ *23*

XIV. ARMEMENT DE SECURITE ____ *24*

XV. MANUTENTIONS, TRANSPORT, MISE A SEC ____ *25*

XVI. CONDITIONS DE GARANTIE, TRANSFERT DE PROPRIETE ____ *26*

I. Plan de présentation ____ *30*
II. Plan d'aménagement ____ *31*
III. Plan d'accastillage ____ *32*
IV. Plan de voilure ____ *34*
V. Plan du circuit de drisses et d'écoutes ____ *36*
VI. Plan du circuit 110 v ____ *38*
VII. Plan du circuit 220 v ____ *40*
VIII. Plan du circuit de charge et de puissance ____ *42*
IX. Plan du tableau électrique 12v / 220 v ____ *44*
X. Plan du bornier de tableau électrique ____ *46*
XI. Plan de l'implantation électrique 12 v ____ *48*
XII. Plan de l'implantation électrique 220 v ____ *50*
XIII. Plan du système de gouvernail ____ *52*
XIV. Plan du circuit gaz ____ *54*
XV. Plan d'évacuation du navire ____ *56*
XVI. Plan du circuit d'eau douce ____ *58*
XVII. Plan du circuit d'assèchement ____ *60*
XVIII. Plan de localisation des passe coque ____ *62*
XIX. Plan de l'implantation mécanique ____ *64*
XX. Plan de montage holding tank version 3 cabines ____ *66*
XXI. Plan de montage holding tank version 2 cabines ____ *68*
XXII. Charte pour la mer et les rivières ____ *70*
XXIII. S.N.S.M. ____ *71*

INTRODUCTION

DUFOUR YACHTS est heureux de vous présenter ce manuel qui vous permettra de mieux connaître votre bateau.

Ce manuel a été établi pour vous aider à utiliser votre navire avec plaisir en toute sécurité. Il contient des détails relatifs aux équipements et installations de bord ainsi que des informations sur son utilisation et sa maintenance. Lisez le attentivement en particulier pour prévenir les risques d'incendie et d'envahissement, et familiarisez-vous avec le navire avant de l'utiliser.

Si c'est votre premier bateau ou si vous changez pour un type de navire avec lequel vous n'êtes pas familiarisé, pour votre confort et votre sécurité, assurez-vous d'obtenir une expérience de prise en main et d'utilisation avant d'assurer le commandement du navire. Votre vendeur, votre fédération nautique nationale ou votre club nautique sera très heureux de vous conseiller les écoles de mer locales ou les instructeurs compétents.

GARDEZ CE MANUEL EN LIEU SÛR ET TRANSMETTEZ LE AU NOUVEAU PROPRIETAIRE SI VOUS VENDEZ LE NAVIRE.

AVERTISSEMENT*: *Nos bateaux sont régulièrement améliorés en fonction de l'expérience de nos clients et des recherches réalisées par le chantier, ainsi les spécifications données dans ce manuel propriétaire ne sont pas contractuelles et peuvent être modifiées sans préavis et sans obligation de mise à jour.
Ce manuel a pour but de couvrir un maximum de renseignements et donc il se peut que des équipements ou des paragraphes ne concernent pas votre bateau. En cas de doute, référez-vous à l'inventaire qui a du vous être fourni par votre vendeur lors de votre commande.

I. INFORMATIONS GENERALES

A. CATEGORIE DE CONCEPTION

Votre **DUFOUR 365** rentre dans la catégorie de conception HAUTE MER (catégorie A).
Dans des conditions normales d'utilisation, votre bateau est conçu pour naviguer dans des vagues d'une hauteur significative supérieure à 4m et des vents de force supérieure à 8 (échelle de Beaufort) pour lequel il est, dans une large mesure, autosuffisant.

Cette capacité à naviguer dépend également des compétences de l'équipage, de ses capacités physiques, de l'entretien du bateau et de l'armement.

Soyez donc très vigilant avant de prendre la mer.

DUFOUR YACHTS ne peut garantir le parfait fonctionnement du navire dans des conditions de mer exceptionnelles (orage violent, ouragan, cyclone, trombe,...)

RAPPEL DES CATEGORIES DE CONCEPTION

Catégories de Conception	Type de navigation	Force du vent (Beaufort)	Vitesse du vent	Hauteur significative De vague à considérer
A	En haute mer	Au delà de 8	Supérieure à 21 m/s	Au delà de 4 m
B	Au large	Jusqu'à 8 compris	Jusqu'à 21m/s	Jusqu'à 4 m compris
C	A proximité des côtes	Jusqu'à 6 compris	Jusqu'à 17 m/s	Jusqu'à 2 m compris
D	En eaux protégées	Jusqu'à 4 compris	Jusqu'à 13 m/s	Jusqu'à 0.3 m compris

B. CERTIFICATION

Pour les navires de longueur de coque inférieure à 12 m, la Directive Européenne impose le module A bis (auto-certification plus stabilité et flottabilité évaluées par un organisme notifié).
IMCI (International Marine Certification Institute) a été chargé de la certification. (voir Déclaration de Conformité)

C. IDENTIFICATION

Le numéro d'identification de la coque est situé sur le coté tribord du tableau arrière. Il est constitué d'une série de lettres et de chiffres débutant par FR-DUF….

D. PLAQUE CONSTRUCTEUR

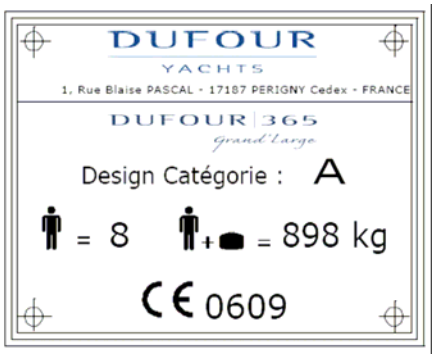

La plaque constructeur est située dans le cockpit. Vous y trouverez certaines informations importantes dont l'explication est ci-dessous.

Catégorie de conception = **A** : Haute mer (voir 1.1)

Nombre maxi de personnes = 8 : recommandé par le constructeur lorsque le bateau navigue dans des conditions de mer correspondant à sa catégorie de conception.

Charge maxi additionnelle **= 898 kg** : incluant 8 personnes avec équipement, effets personnels et avitaillement. (excluant les capacités des différents réservoirs (eau, gazole,..))

CE 0609 : marquage CE indiquant la conformité du bateau à toutes les prescriptions de la Directive. La séquence de chiffres est le code de l'organisme de Certification. Dans ce cas IMCI (International Marine Certification Institut), Bruxelles (voir : Déclaration de conformité)

II. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Modèle:	**DUFOUR 365**
Architecture:	Umberto Felci
Catégorie de conception	A
N° de l'organisme notifié	CE/0609
Longueur hors tout:	10.81 m
Longueur de coque:	10,53 m
Longueur flottaison:	9.26 m
Bau maximum:	3.65 m
Tirant d'eau :	1.70 m
Tirant d'air :	15.00 m
Poids du lest :	1740 kg
Déplacement lège (incl. matériel de sécurité) :	6485 kg
Déplacement en charge maximum :	7723 kg
Surface GV standard (environ)	28,50 m²
Surface génois enrouleur (environ)	33,00 m²
Capacité en eau hors chauffe eau (environ)	265 L
Capacité en gazole (environ)	90 L
Holding tank (option)	55 L
Batterie moteur	75 Ah
Batterie de service (version standard)	100 Ah
Moyen principal de propulsion	Voile
Puissance moteur maximale admissible	30 kW

Nota : la capacité des différents réservoirs d'eau douce et de gazole n'est généralement pas totalement utilisable en fonction de l'assiette ou du chargement du navire. Pour le gazole, il est recommandé de conserver une réserve de 20%.

III. SYSTEMES ELECTRIQUES

A. CONSIGNES DE SECURITE ET D'UTILISATION DU SYSTEME ELECTRIQUE

AVERTISSEMENT
Toujours: - Vérifier l'état des batteries (charge et niveau de l'électrolyte) et du système de charge avant de prendre la mer. - Débrancher et déposer les batteries pour l'hivernage. - Maintenir la tension des batteries à plus de 10,5V pendant l'hivernage. - Emporter des ampoules de rechange pour tous les feux de navigation et l'éclairage intérieur. Respecter les puissances notamment pour les feux de navigation. - Vérifier le fonctionnement des appareils de navigation. - Vérifier le fonctionnement des feux de navigation avant les navigations de nuit Ne jamais: - Travailler sur une installation électrique sous tension. - Modifier une installation et les schémas pertinents, sauf si cela est exécuté par un électricien qualifié en électricité marine. Contrôler le système tous les 2 ans. - Changer ou modifier la capacité de rupture des appareils de protection contre les surintensités. - Installer ou remplacer les appareils ou matériels électriques par des composants excédant l'intensité de courant nominale du circuit. - Laisser le navire sans surveillance quand l'installation électrique est sous tension, éventuellement à l'exception d'une pompe de cale automatique et des circuits de protection contre l'incendie ou le vol.

Si un fusible ou un disjoncteur ne cesse de sauter, il faut faire appel à un spécialiste afin de déterminer l'origine du court-circuit.

B. MISE EN PLACE DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS

Depuis le 1er janvier 1996, les équipements électriques sont soumis à la directive européenne ''compatibilité électromagnétique'' (Ref 89/336/CEE). Il est donc nécessaire d'installer de nouveaux équipements qui répondent à cette norme et qui portent le marquage CE. L'appareil doit être également livré avec un certificat de conformité et une notice d'utilisation.

N'utilisez que des appareils électriques à double isolation ou mis à la terre dans le cas d'une installation 220V ou 110V. Lors de la pose de ces appareils, respecter les consignes de montages (section des fils, protection).
Pour éviter d'avoir des problèmes de maintenance, portez mention au manuel des éventuelles modifications du schéma électrique.

C. BATTERIES

La capacité des batteries a été étudiée pour subvenir aux besoins en énergie des accessoires du bord. Pour éviter tout problème, il est nécessaire de veiller à la bonne charge et à l'entretien des batteries.

ATTENTION
- Lorsque que vous installez de nouveaux appareils électriques, veiller à ce que la consommation globale de ces appareils reste en rapport avec la capacité de vos batteries. - Toujours débrancher la borne – de la batterie avant la borne + - Ne jamais mettre en contact les deux bornes d'une batterie par l'intermédiaire d'objets conducteurs (Outils, etc…) - Lors de la manipulation des batteries, éviter toute fuite de liquide électrolytique en les maintenant horizontalement. Porter des gants et des vêtements aptes à éviter tout risque de contact avec le liquide électrolytique en cas de fuite. - En cas de projection d'électrolyte, rincer abondamment la partie du corps entrée en contact et consulter un médecin.

D. GUINDEAU ELECTRIQUE

ATTENTION
Lorsque vous utilisez le guindeau électrique, il est impératif de faire fonctionner votre moteur légèrement accéléré.

E. INSTALLATION 220/110 VOLTS

- Votre bateau est livré sans câble d'alimentation ni fiche de raccordement à la borne de quai .Le câble devra être prévu pour une utilisation en extérieur. Sa section devra être adapté en fonction de sa longueur et de la puissance du disjoncteur principal (Voir schéma électrique). La fiche devra être adaptée à celle du quai (Vous renseigner auprès d'un professionnel si nécessaire). Elle devra être le plus proche possible du type **IP 67 / IEC529**

- Déconnecter les raccords d'alimentation navire lorsque le système n'est pas utilisé.

- Relier les boîtiers ou enveloppes métalliques des appareils électriques installés au conducteur de protection du navire (conducteur vert ou vert à bande jaune).

- Utiliser des appareils électriques à double isolation ou mise à la terre.

AVERTISSEMENT

Afin de réduire les risques de choc électrique et d'incendie **:**

- Couper l'alimentation à quai au niveau du dispositif de sectionnement installé à bord avant de brancher ou débrancher le câble d'alimentation bateau/quai.
- Brancher le câble d'alimentation bateau/ quai sur le bateau avant de le brancher sur la borne du quai
- Débrancher le câble d'alimentation bateau/ quai sur la borne du quai avant de le débrancher sur le bateau
- Bien fermer la protection de l'entrée d'alimentation à quai
- Ne pas modifier les connexions du câble d'alimentation navire/quai ; n'utiliser que des connecteurs compatibles.

AVERTISSEMENT

Ne pas laisser l'extrémité du câble d'alimentation navire/quai pendre dans l'eau. Il peut en résulter un champ électrique susceptible de blesser ou de tuer des nageurs situés à proximité.

IV. INSTALLATION GAZ

A. CONSEIL D'UTILISATION

- Avant toute utilisation ou maintenance, lire attentivement les notices du réchaud et du détendeur.

- S'assurer de la conformité de la bouteille de gaz et du détendeur aux préconisations du réchaud (Débit, pression, type de gaz) et à la réglementation en vigueur dans le pays d'utilisation.

- S'assurer que les robinets de l'appareil sont fermés avant d'ouvrir celui de la bouteille.

ATTENTION !
Les appareils brûlant du combustible consomment l'oxygène de la cabine et rejettent des produits de combustion dans le navire. Une ventilation est nécessaire lorsque les appareils fonctionnent. Ouvrez les hublots de roof lorsque vous cuisinez.

- Ne pas se servir du réchaud comme appareil de chauffage.

- Ne pas obstruer l'accès rapide aux éléments de l'installation gaz (coffre bouteille, robinet d'arrêt).

- La bouteille de gaz doit toujours être entreposée dans le logement étanche et ventilé prévu à cet effet. De même pour les bouteilles de réserve ou vides. Aucun autre équipement ne doit être stocké dans ce logement.

ATTENTION !
Ne jamais laisser le navire sans surveillance lorsque les appareils au gaz fonctionnent

- Fermer l'ensemble des robinets du circuit quand le bateau n'est pas occupé (robinet d'arrêt, robinet détendeur), même quand la bouteille est considérée comme vide.

- Ne jamais fumer en descendant à l'intérieur du bateau lorsque celui-ci était fermé, assurez-vous de l'absence d'odeur de gaz.

- Si vous sentez une odeur de gaz, fermer les robinets du circuit et ceux du réchaud, ventiler le bateau, détecter la fuite avant de remettre l'installation en service.

AVERTISSEMENT
Les vannes du circuit doivent être immédiatement fermées en cas d'urgence.

B. VERIFICATION DU CIRCUIT

- Le circuit de gaz doit faire l'objet d'essais périodiques :
  - ° Fermer tous les robinets de la cuisinière.
  - ° Ouvrir le robinet d'alimentation du réchaud ainsi que celui du détendeur.
  - ° Vérifier l'étanchéité de tous les raccordements au moyen d'un appareil de détection des fuites ou par application d'eau savonneuse.

ATTENTION !
Ne pas utiliser de solutions contenant de l'ammoniaque.

DANGER !
Ne jamais utiliser de flamme pour rechercher les fuites.

Il convient que les réparations et les modifications du circuit soient effectuées par une personne compétente.

Les tuyaux flexibles doivent être :

- contrôlés régulièrement, au moins une fois par an,
- remplacés si une date de péremption inscrite sur le tuyau est dépassée,
- remplacés cinq ans après la date de fabrication du tuyau qui peut être marquée sur celui-ci,
- remplacés en cas de détérioration.

C. CHANGEMENT DE LA BOUTEILLE DE GAZ

ATTENTION !
- Fermer les robinets du réchaud ainsi que celui qui se trouve avant le réchaud. - Ne pas fumer, ni utiliser de flamme nue pendant le remplacement de la bouteille de gaz.

V. CIRCUIT D'EPUISEMENT ET SANITAIRE

A. CARACTERISTIQUES DU SYSTEME D'EPUISEMENT

Type de pompe	Débit théorique
Manuelle	40.5 L / 45 coups mn
Electrique	15 L / mn

Lisez attentivement la notice d'utilisation et d'entretien de la pompe de cale qui accompagne votre bateau.

AVERTISSEMENT !
-Assurez-vous que les pompes de cale sont en état de fonctionner avant de prendre la mer. - Localisez la pompe à main et son levier, - Localisez l'interrupteur de la pompe de cale électrique au tableau électrique - Nettoyer régulièrement le puisard et les filtres des pompes - Le système de pompe de cale n'est pas prévu pour assurer la flottabilité du bateau en cas d'avarie. Il est destiné à vider l'eau provenant d'embruns, d'une fuite de vanne ou tout autre fuite modérée.

B. POMPE D'EAU DOUCE SOUS PRESSION

L'évier et les lavabos sont alimentés en eau douce par une pompe électrique. Un filtre est installé en amont de la pompe, il doit être nettoyé régulièrement

Ne jamais faire tourner la pompe si le réservoir est vide. Basculer sur l'autre réservoir ou faire les pleins.

La production d'eau chaude est assurée par un chauffe-eau branché sur le circuit de refroidissement du moteur et la prise électrique de quai.
Après vidange du chauffe-eau, veiller à ce que la résistance soit immergée avant de remettre sous tension.

C. VANNES

Les vannes sont du type ¼ de tour:

- position OUVERTE: levier dans le sens du corps de la vanne,
- position FERMEE: levier perpendiculaire au corps de la vanne.

Vanne ouverte

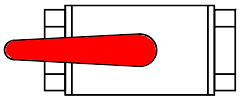

Vanne fermée

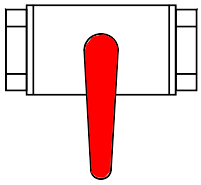

ATTENTION !

- Ne jamais toucher au serrage des vannes sur la coque. En cas de fuite, consultez un professionnel.
- Par mauvais temps ou en quittant votre bateau, fermer toutes les vannes des circuits sanitaires.
- Garder les vannes fermées quant elles ne sont pas utilisées.
- Lors des hivernages, nettoyez et rincez les passe coques et les vannes. Inspectez les accessoires en laiton; une légère corrosion superficielle est normale.
- En cas de corrosion plus sérieuse, consultez votre revendeur.

D. FONCTIONNEMENT DES W-C MARINS

- Ouvrir la vanne d'admission d'eau mer.
- Ouvrir la vanne d'évacuation de la cuvette.
- Mettre le levier sur la position «FLUSH » (chasse d'eau).
- Manoeuvrer la pompe.
- Pour vider la cuvette et éviter tout mouvement d'eau à la gîte, positionner le levier sur « DRY BOWL » (assèchement de la cuvette).
- Manœuvrer la pompe jusqu'à l'assèchement de la cuvette.
- Répéter ces opérations de chasse / assèchement de la cuvette autant de fois que nécessaire pour assurer une évacuation complète des tuyauteries.
- Lorsque les WC ne sont pas utilisés, mettre le levier sur la position « DRY BOWL », ou pour certain modèle sur la position « CLEF »
- **Fermer les vannes après utilisation, le W-C étant situé sous le niveau de la flottaison**
- Changer régulièrement les joints du WC

VI. ENVAHISSEMENT

Risques d'envahissement du navire:

- Vérifier la fermeture des hublots et des panneaux de pont ou de toute autre ouverture permettant l'envahissement avant chaque départ en navigation.
- Lors de la navigation sous voiles, fermer toutes les vannes, à l'exception de la prise d'eau moteur.
- Vérifier périodiquement:
  - L'étanchéité des passes coques, vannes et tuyaux.
  - Le bon écoulement des évacuations de cockpit.
  - L'étanchéité du presse étoupe.

AVERTISSEMENT !
Les capots de coffre de cockpit doivent être fermés et verrouillés avant tout départ en navigation. Cela est particulièrement important pour les coffres présentant un risque d'envahissement important (Exemple : coffre de siège de barre TD)

VII. PROTECTION CONTRE LE FEU

A. INSTALLATION

- Les extincteurs sont soumis aux réglementations nationales, de ce fait votre bateau est livré sans.
- Nous vous invitons à équiper votre bateau d'extincteurs, conformément à la norme ISO 9094-1, aux conditions ci-dessous :

a) Capacité minimale par extincteur : 5A/34B,
b) Capacité combinée minimale des extincteurs : 10A/68B,
c) 1 extincteur à moins de :
   - 1 m du cockpit pour bateau<10 m ou 2 m pour bateau>10m
   - 2 m de l'orifice de décharge pour noyer le moteur,
d) 1 extincteur à moins de 2 m du réchaud,
e) 1 extincteur à moins de 5 m des couchettes.
f) Les extincteurs au dioxyde de carbone ne peuvent être placés que dans les locaux d'habitation où des liquides inflammables sont présents (Ex. :cuisine) ou contenant des équipements électriques sous tension. Il ne doit y avoir qu'un seul extincteur au CO2 par zone de risque et sa capacité maximale ne doit pas être supérieure à 2 kg.

Seules des pièces de remplacement compatibles doivent être utilisées pour les systèmes anti-feu. Elles doivent comporter les mêmes indications et être équivalentes techniquement.

Par ailleurs, une couverture anti-feu doit être rangée à proximité de la cuisine, pouvant être très utile notamment en cas de feu de réchaud causé par de l'huile.

B. CONSIGNES DE SECURITE

ATTENTION

Il est de la responsabilité du propriétaire/chef de bord:

- De faire vérifier les équipements de lutte contre l'incendie conformément aux prescriptions du constructeur et de la réglementation de votre pays.
- De remplacer le matériel de lutte contre l'incendie s'il est périmé ou déchargé, par des appareils d'extinction de capacité égale ou supérieure.
- D'indiquer aux membres d'équipage:
  - L'emplacement et le fonctionnement du matériel de lutte contre l'incendie
  - **L'emplacement de l'orifice de décharge du compartiment moteur (situé sur la descente).**
- De s'assurer que le matériel de lutte contre l'incendie est facilement accessible lorsque le navire est occupé.

Ne jamais:

- modifier aucune des installations du bateau (surtout l'installation électrique, de carburant ou de gaz) ou laisser du personnel non qualifié procéder à la modification de ces installations
- Obstruer les passages vers les issues de secours (panneaux de pont).
- Obstruer les commandes de sécurité (vanne(s) de gaz, vanne(s) de carburant, interrupteurs électriques).
- Obstruer les rangements contenant des extincteurs.
- Laisser le navire inoccupé avec un réchaud ou un chauffage allumé.
- Utiliser de lampe à gaz dans le navire.
- Remplir un réservoir de carburant ou changer une bouteille de gaz quand le moteur, le réchaud ou un chauffage fonctionne.
- Fumer en manipulant des carburants ou du gaz.
- Accrocher des rideaux pendant librement à proximité du réchaud ou d'autre appareil à flamme ouverte.
- Stocker de produits combustibles dans le compartiment moteur.

Garder toujours les cales propres et vérifier qu'il n'y a pas présence de vapeur de fuel ou gaz.

AVERTISSEMENT

- Si un extincteur fonctionnant au CO_2 est installé, l'information suivante doit être affichée près de son emplacement :

« Cet extincteur contient du CO2 – Ne l'utiliser que pour combattre des feux d'origine électriques ou des feux de cuisine. Pour éviter l'asphyxie après décharge, quitter la zone immédiatement. Ventiler avant d'entrer. »

- Après l'extinction d'un feu, ne pas ouvrir immédiatement le compartiment moteur pour éviter tout dégagement de fumées toxiques et projection de produits incandescents (huile, eau).

VIII. MOTEUR DE PROPULSION

Il est nécessaire d'effectuer un entretien régulier en suivant les préconisations du motoriste. Lisez attentivement la notice d'utilisation du moteur qui accompagne le bateau. N'hésitez pas à consulter votre revendeur ou un professionnel qualifié.

A. PRECAUTIONS GENERALES

ATTENTION
- S'assurer que la vanne de prise d'eau du circuit de refroidissement est ouverte, et qu'il y a bien de l'eau qui sort de l'échappement moteur. - Bateaux équipés de presse étoupe à joint tournant : purger l'air du presse étoupe après chaque mise à l'eau. - Ne pas obstruer les orifices de ventilation (évent, grille d'aération moteur). - Eviter tout contact entre des matériaux inflammables et des parties chaudes du moteur.

Vérifier régulièrement l'état des anodes et s'assurer qu'elles sont adaptées au milieu environnant (eau douce, eau salée).

Tout changement de motorisation doit respecter les capacités du bateau et être réalisé par un motoriste spécialisé en mécanique marine.

B. EMISSION DES GAZ D'ECHAPPEMENT

DANGER !
Les moteurs à combustion produisent du monoxyde de carbone. Une exposition prolongée aux gaz d'échappements peut causer des séquelles graves, voire entraîner la mort.

C. SECURITE

DANGER !
- Le moteur ne doit pas être en marche lorsque des baigneurs évoluent près du bateau afin d'éviter tous risques de blessures graves par l'hélice. - Le moteur doit si possible être à l'arrêt pour toute opération de maintenance ou de contrôle du moteur. Sinon, une vigilance particulière devra être portée aux organes en mouvement (Courroies, arbres, etc…) afin d'éviter tout risque de blessures. - Ne pas naviguer sous voiles et moteur si l'angle de gite est supérieur à 10°

D. HIVERNAGE

Lisez attentivement la notice d'utilisation du moteur qui accompagne le bateau et les instructions relatives à l'hivernage.
En l'absence de précisions, procéder de la façon suivante :

- Fermer la vanne de prise d'eau moteur,
- Débrancher le tuyau de la vanne de prise d'eau moteur,
- Vidanger le circuit eau de mer,
- Plonger le tuyau dans un bidon de liquide permanent –25°,
- Faire tourner le moteur jusqu'au rejet du liquide par l'échappement,
- Rebrancher le tuyau sur la vanne à la fin de l'opération,
- Mettre une affiche au tableau électrique et aux coupes-batteries indiquant que la vanne de prise d'eau moteur est fermée.

IX. INSTALLATION CARBURANT

Les tuyaux souples pour carburant doivent être remplacés par des tuyaux portant le même marquage en cas de détérioration.

ATTENTION !
- La capacité nominale en carburant n'est pas totalement utilisable en fonction de l'assiette et du chargement de votre bateau. Par sécurité, conservez une réserve de 20%. **Ne jamais:** - Entreposer de matière inflammable dans des espaces non ventilés. - Fumer pendant le remplissage des réservoirs. - Modifier l'installation sauf si cela est exécuté par un technicien qualifié dans ce domaine.

X. SYSTEME DE GOUVERNE

Le système de gouverne est un élément essentiel pour la sécurité et le confort de votre navire.

A. BARRE A ROUE

Le Dufour 365 est équipé d'une barre à roue avec système à drosses et chaînes.

Contrôles périodiques à effectuer: contrôler le jeu des différents éléments (mèche safran/paliers, tension et usure des drosses).
En cas de doute ou problème, consulter votre revendeur.

B. BARRE FRANCHE DE SECOURS

ATTENTION

- Le Dufour 365 est équipé d'une barre franche de secours qui doit rester facilement accessible, nous vous conseillons de la stocker dans un coffre de cockpit proche du nable.
- Elle n'est conçue que pour naviguer à vitesse réduite en cas d'avarie de la barre.

Pour l'utiliser:

- Dévisser le bouchon de nable situé en fond de cockpit,
- Mettre en place la barre sur la tête de mèche du safran.

XI. NAVIGATION

AVERTISSEMENT

- Dans toutes les situations, adapter la vitesse de votre bateau aux conditions environnantes et conservez une marge de sécurité. Faites particulièrement attention:
  - A l'état de la mer, aux courants, à la force du vent.
  - Au trafic.
  - Aux manœuvres de port.
  - Aux passages dans les zones de mouillage.
- Observer les règles de priorité telles qu'elles sont définies par les règles de route et imposées par le COLREG
- Assurer vous de toujours disposer d'une distance suffisante pour vous arrêter ou manœuvrer si nécessaire afin d'éviter une collision
- Respecter les zones de limitations de vitesse.
- Par courtoisie et par sécurité pour les autres navires, veiller à ne pas produire un sillage important à proximité d'autres embarcations

AVERTISSEMENT

- Vous devez équiper votre bateau de lignes de vie. Des points d'ancrage sont prévus sur le pont. Référez-vous au plan d'accastillage de votre bateau.
- La stabilité de votre bateau a été étudiée en tenant compte des options catalogue chantier. Tout changement dans la disposition des masses à bord (par exemple : l'addition d'un radar, le changement d'un moteur etc…) peut affecter la stabilité, l'assiette et les performances de votre bateau.
- Le remorquage d'un bateau entraîne une surcharge importante, ayant une incidence défavorable sur la stabilité de votre bateau.
- **Ne jamais :**
  - Soulever de poids importants à l'aide de la bôme.

XII. PROTECTION CONTRE LA FOUDRE

Votre bateau est protégé contre la foudre. Le gréement est relié électriquement à la masse. Il est toutefois nécessaire pour votre sécurité de respecter certaines précautions.

A. MAINTENANCE

Si le navire a été atteint par la foudre :

- l'installation de protection doit être inspectée pour déceler les dégâts matériels et vérifier l'intégrité du dispositif ainsi que la continuité de la mise à la masse.

- les compas, les dispositifs électriques et électroniques doivent être examinés afin de déterminer si des dégâts ou des changements d'étalonnage se sont produits.

B. PROTECTION DES PERSONNES PENDANT UN ORAGE

AVERTISSEMENT
Lors d'un orage, il est préférable de respecter les consignes suivantes : - Les personnes doivent se tenir autant que possible à l'intérieur du navire. - Les personnes ne doivent pas se trouver dans l'eau ni laisser pendre leurs bras et leurs jambes dans l'eau. - Tout en assurant un contrôle satisfaisant du navire et de la navigation, les personnes ne doivent toucher à aucune partie raccordée à une installation de protection contre la foudre, surtout pas de manière à relier ces parties. - Il est souhaitable que les personnes évitent tout contact avec les parties métalliques du gréement, les espars, les pièces d'accastillage et les filières.

XIII. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET SECURITE

Nous vous invitons à vous tenir informés des règlements locaux de respect de l'environnement, et à respecter les réglementations internationales contre la pollution en milieu marin (MARPOL) ainsi que les codes de bonne pratique.

ATTENTION !
- La plupart des produits d'entretien, des huiles moteurs et des hydrocarbures ne sont pas neutres pour l'environnement, il faut donc les décharger dans des lieux réglementés (renseignez-vous auprès de la capitainerie). - Certains produits peuvent également présenter des risques pour votre sécurité et celle des autres, c'est pourquoi il est important de lire et de respecter les conseils d'utilisation. - Les substances utilisées doivent être étiquetées et stockées dans un endroit approprié et ventilé du bateau.

XIV. ARMEMENT DE SECURITE

L'armement de sécurité obligatoire n'est pas harmonisé au sein de la communauté européenne. Il convient de vous informer quant aux prescriptions nationales en vigueur pour les navires marqués CE.

En France, les navires de plaisance dotés du marquage CE doivent posséder à bord le matériel d'armement et de sécurité défini dans la Division 224 modifiée, prenant en compte deux catégories de navigation, selon que l'on navigue à plus ou moins de 6 milles d'un abri.

Si votre bateau est équipé d'un radeau de survie, lisez attentivement son manuel d'utilisation. L'équipage doit être familiarisé avec l'utilisation de tout le matériel de sécurité (harnais, fusée, radeau de survie, etc…), les écoles de voiles et les clubs organisent régulièrement des sessions d'entraînement.

XV. MANUTENTIONS, TRANSPORT, MISE A SEC

Lors des grutages, veillez à ce que les élingues soient correctement positionnées et qu'elles ne portent pas sur l'hélice, la sail-drive ou une sonde fragile.
Les portiques de levage seront assez larges ou équipés d'écarteurs de manière à ne pas exercer sur les listons d'efforts transversaux excessifs.
Evitez que les élingues portent sur les filières. Lors des transports ou des mises à sec, il convient que la quille soit bien en appui sur sa semelle et supporte l'essentiel des poids du bateau.
Les patins de ber doivent être positionnés au niveau d'éléments structurels et n'exercer que la pression nécessaire au bon équilibre du bateau.
Profitez des sorties d'eau pour inspecter l'hélice, le safran, les passe coques et les sondes.

ATTENTION !
Le point de levage arrière est situé prés de la sail-drive

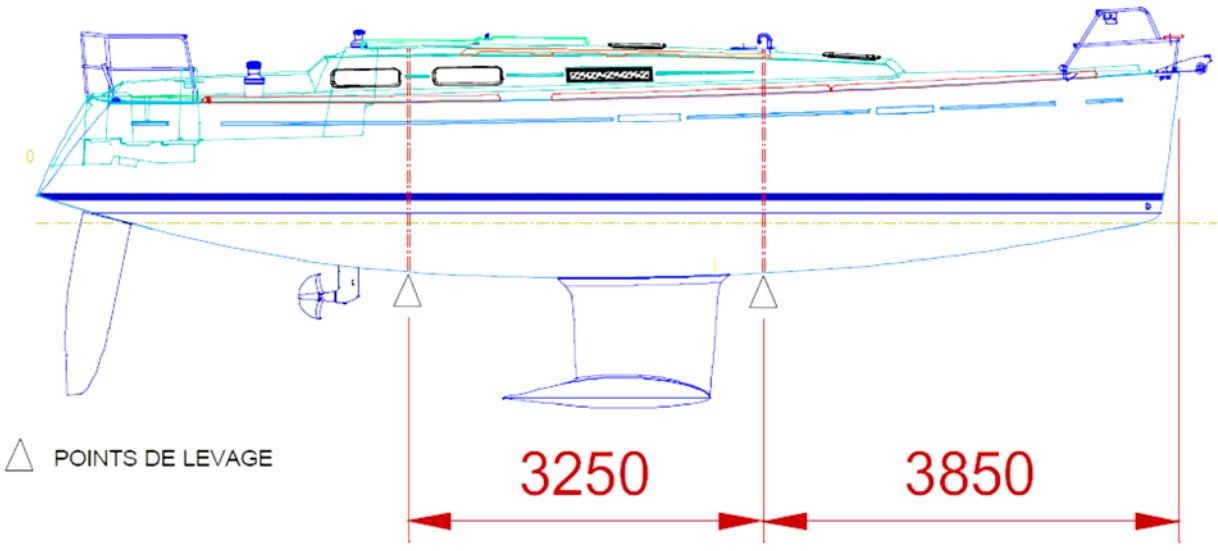

XVI. CONDITIONS DE GARANTIE, TRANSFERT DE PROPRIETE

Art 1 LES TYPES DE GARANTIES.

Art 1.1 GARANTIE LEGALE

Le Chantier doit à l'acheteur la garantie légale définie aux articles 7 et 8 de la loi n° 675 du 3 janvier 1967 portant statut des navires.

Art 1.2 VICES APPARENTS ET NON CONFORMITE

La recette (ou livraison au sens des présentes conditions) libère le Chantier de son obligation de garantie des vices apparents et non conformités apparentes à l'égard des acquéreurs professionnels. Ceux-ci devront faire connaître le vice apparent ou non-conformité lors de la recette et à l'égard des particuliers dans un délai de quinzaine de la mise à disposition, pendant lequel ils devront procéder à toutes vérifications.

Art 1.3 GARANTIE CONTRACTUELLE

En complément des garanties légales, les voiliers construits par le Chantier DUFOUR YACHTS bénéficient d'une garantie contractuelle d'une durée égale à une année à compter de la date de livraison du voilier au client final.

Cette garantie s'entend par le remplacement ou la réparation (au choix de DUFOUR YACHTS) de toute pièce, expressément reconnue défectueuse par les services techniques du constructeur, sans que cette remise en état n'ait pour effet la prorogation de ladite garantie.

Art 1.4 GARANTIE OPTIONNELLE

La garantie contractuelle peut être étendue à trois ans en France métropolitaine sous réserve des deux conditions cumulatives suivantes :

- Le bateau doit être exclusivement utilisé à des fins privatives
- Le propriétaire du voilier doit faire réaliser chaque année un contrôle technique : Ce contrôle se déroulera à la demande du propriétaire et dans le réseau DUFOUR YACHTS (bases techniques et distributeurs agréés DUFOUR YACHTS en France métropolitaine), par tout technicien ou expert désigné par DUFOUR YACHTS, en contrepartie du règlement préalable d'un forfait défini par le Chantier.

  Les frais de manutention, de convoyage, de stationnement ou d'immobilisation liés à cette visite resteront à la charge du propriétaire.

  Ce contrôle devra être signalé au Chantier par l'envoi d'un bordereau d'intervention dûment rempli et signé par le professionnel intervenant comme par le client.

Art 1.5 GARANTIE COQUE

La coque, c'est à dire le bordé de coque et sa structure, est garantie 5 ans à compter de la date de première livraison au premier propriétaire contre tout vice de fabrication reconnu par les services techniques de DUFOUR YACHTS .

Les garanties optionnelle et coque décrites ci-dessus ne s'appliquent pas aux bateaux exploités professionnellement (étant précisé que toute exploitation locative entre dans cette catégorie) ni aux voiliers participant à des compétitions qui peuvent bénéficier de garanties spécifiques.

Art 2 LES CONDITIONS COMMUNES AUX GARANTIES.

Toute demande de prise en charge dans le cadre de la garantie devra être formalisée par écrit auprès de DUFOUR YACHTS dans un délai de 8 jours à compter de la découverte du désordre et préciser le numéro de série du bateau concerné et le cas échéant les références de la pièce faisant l'objet de la demande de garantie.

D'autre part, la demande devra indiquer les circonstances précises dans lesquelles le dommage est intervenu.

DUFOUR YACHTS pourra, pour instruire la demande, demander toutes précisions et désigner à ses frais un expert ou technicien de son choix pour établir les circonstances de l'apparition des désordres et se faire communiquer toutes pièces nécessaires.

La garantie contractuelle n'interdit en rien le droit d'invoquer la garantie légale des articles 1641 et suivants du Code Civil.

Il est rappelé que le propriétaire est soumis à la prescription de l'article 8 de la loi du 3 janvier 1967 portant sur les navires et autres bâtiments de mer.

Aucune immobilisation consécutive aux défaillances constatées et/ou aux travaux de remplacement et/ou de réparation quelle qu'en soit la durée ne pourra ouvrir droit à indemnité.

Les frais de stationnement, les droits de douane et autres frais accessoires demeureront, en tout état de cause, à la charge du propriétaire.

Toutes réparations et/ou tous remplacements seront effectués par un agent DUFOUR YACHTS autorisé ou par tout professionnel dûment mandaté par le Chantier. Si la nature des réparations exige que les travaux sous garantie soient réalisés dans les ateliers de DUFOUR YACHTS ou en tout autre lieu différent du lieu où le voilier est situé, les coûts de transport aller et retour au chantier seront supportés par le propriétaire.

En cas de nécessité de mise à sec du bateau, les frais de sortie et de remise à l'eau seront à la charge du propriétaire.

Art 3 LES LIMITES ET EXCLUSIONS DES GARANTIES.

Art 3.1 LES EXCLUSIONS DES GARANTIES CONTRACTUELLE ET OPTIONNELLE

Sont exclus des garanties contractuelle et optionnelle :

- Les dommages résultant d'une usure normale et les pièces ayant vocation à être remplacées régulièrement (anode, filtre ou encore voiles, gréements, sellerie…) ;
- Les craquelures ou décoloration du gel-coat ;
- Les pièces rapportées d'une origine différente ou/et les pièces d'origine modifiées, transformées, et les conséquences de l'installation de ces pièces et desdites transformations ou modifications ;
- Les dommages relevant d'un mauvais entretien, d'un usage abusif ou négligeant ;
- Les dégradations liées à un accident ou consécutives à un incendie, une explosion, un cataclysme naturel, la corrosion ou la dégradation lente ou à tout phénomène de quelque nature qu'il soit et quelqu'en soit l'origine dont le constructeur ne pouvait avoir, à la date de fabrication, connaissance en raison de l'absence de données scientifiques ou techniques sur le dit phénomène ;
- Les frais de transport, remorquage, sauvetage de manutention, de convoyage, de stationnement ;
- Les frais supportés par le propriétaire pour prendre les mesures normales afin de préserver le bateau d'une aggravation des dommages et les conséquences de l'absence ou de l'inadaptation desdites mesures**.**

Art 3.2 LES EXCLUSIONS SPECIFIQUES DE LA GARANTIE OPTIONNELLE

Sont exclus de la garantie optionnelle :

- les phénomènes de corrosion, d'oxydation.
- la motorisation, ainsi que l'électronique embarquée fournie par le Chantier qui bénéficient de la garantie fournisseur.

Art 4 LE TRANSFERT DE GARANTIES.

Les garanties sont consenties au premier acquéreur du bateau concerné.
Elles ne sont transférables qu'après accord préalable et écrit de DUFOUR YACHTS.

Une note de transfert de propriété du voilier est fournie avec les documents du bateau. Celle-ci doit être adressée à DUFOUR YACHTS dans la limite de 30 jours à compter du transfert.
Cette note portera les noms, adresses et numéros de téléphone de l'ancien propriétaire et de l'acheteur, la date du rachat, le numéro de coque du voilier.

A réception DUFOUR YACHTS transmettra les dates d'expiration des garanties et précisera si l'unité a fait l'objet d'une visite annuelle ouvrant droit au maintien des garanties contractuelles.

CERTIFICAT DE TRANSFERT DE PROPRIETE
TRANSFER OF OWNERSHIP

Le bateau modèle / Modèle boat :.....

N° de coque / Hull N°:.....

De / From M / Mr: .....Adresse / Address: .....

....

C-P / ZIP CODE : ..... Ville / City :.....Tél :.....

Date d'achat / Date of Purchase :.....

A ETE VENDU A / BEING SOLD TO :

M / Mr : ……. Adresse / Address : …….

.....

C-P / ZIP CODE : .....Ville / City : .....Tél :.....

Date d'achat / Date of Purchase : .....

Fait à .....le .....

Le vendeur / Seller L'acheteur / Buyer

DUFOUR YACHTS le : .....

Exemplaire à retourner dans les 15 jours suivant la transaction a
Return the copie within 15 days after the transaction to
S A V DUFOUR YACHTS 1 rue Blaise Pascal – 17187 –
PERIGNY CEDEX FRANCE

PLANS
DUFOUR 365

I. Plan de présentation 30
II. Plan d'aménagement 31
III. Plan d'accastillage 32
IV. Plan de voilure 34
V. Plan du circuit de drisses et d'écoutes 36
VI. Plan du circuit 110 v 38
VII. Plan du circuit 220 v 40
VIII. Plan du circuit de charge et de puissance 42
IX. Plan du tableau électrique 12v / 220 v 44
X. Plan du bornier de tableau électrique 46
XI. Plan de l'implantation électrique 12 v 48
XII. Plan de l'implantation électrique 220 v 50
XIII. Plan du système de gouvernail 52
XIV. Plan du circuit gaz 54
XV. Plan d'évacuation du navire 56
XVI. Plan du circuit d'eau douce 58
XVII. Plan du circuit d'assèchement 60
XVIII. Plan de localisation des passe coque 62
XIX. Plan de l'implantation mécanique 64
XX. Plan de montage holding tank version 3 cabines 66
XXI. Plan de montage holding tank version 4 cabines 68
XXII. Charte pour la mer et les rivières 70
XXIII. S.N.S.M. 71

I. Plan de présentation

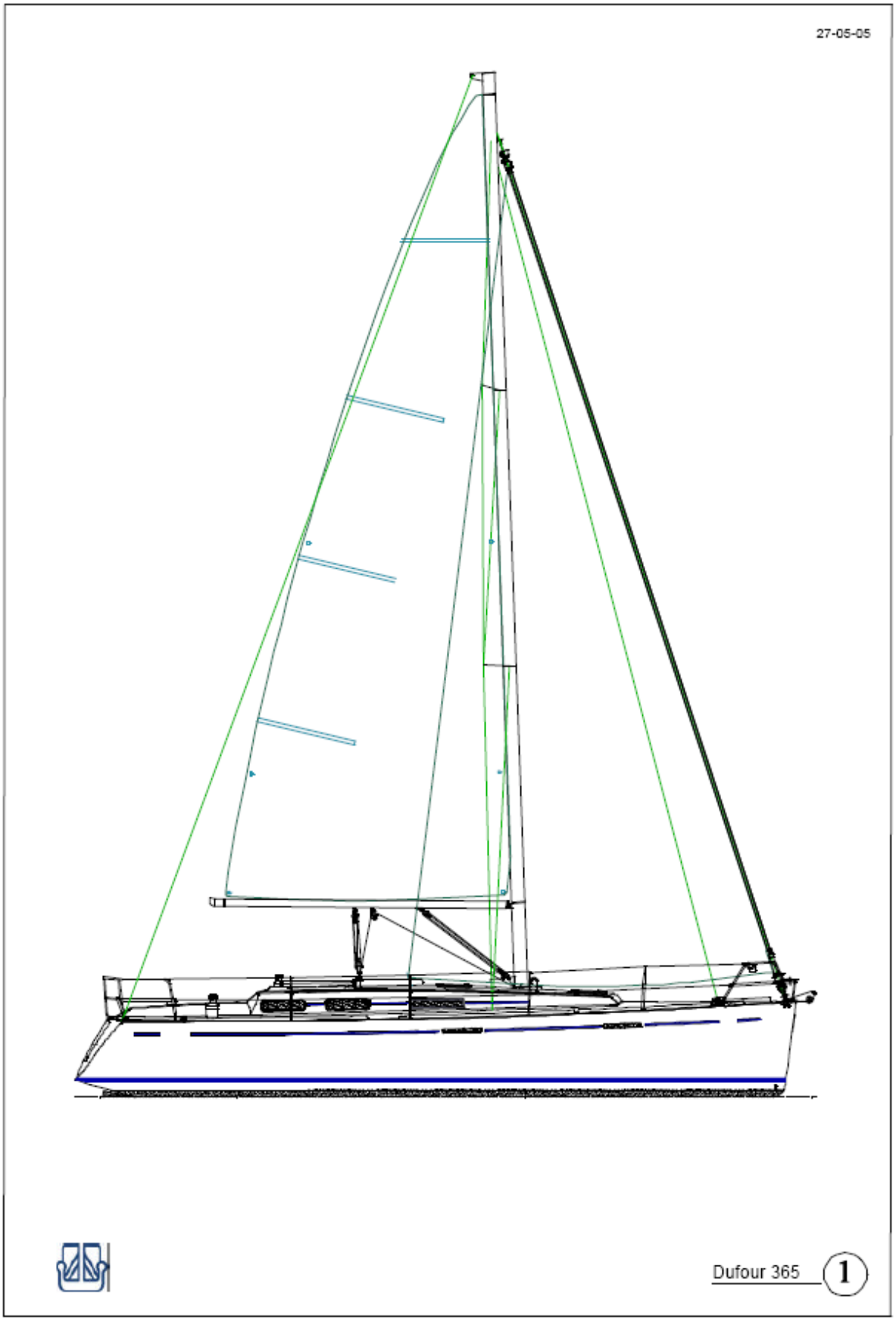

II. Plan d'aménagement

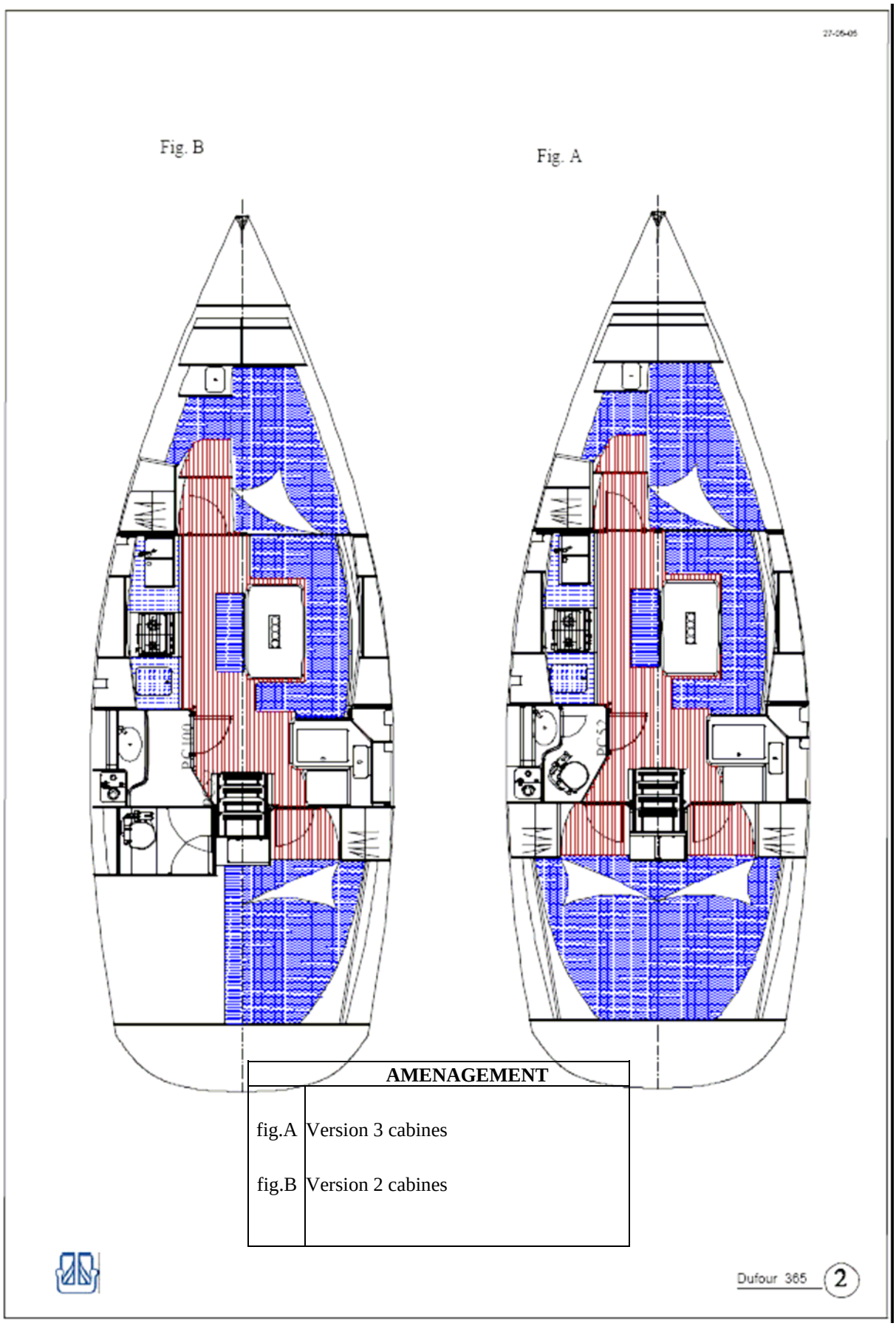

AMENAGEMENT	
fig.A	Version 3 cabines
fig.B	Version 2 cabines

III. Plan d'accastillage

Rep.	Désignation	Qté
1	Davier	1
2	Cadène d'étai	1
3	Martyr de chaîne	1
4	Balcon avant	1
5	Déflecteur inox	2
6	Protection d'étrave *	1
7	Guindeau électrique *	1
8	Cadène d'étai largable *	1
9	Poulie de chandelier pour enrouleur	1
10	Chandelier	12
11	Embase de chandelier	18
12	Filoir de chandelier pour enrouleur	4
13	Col de cygne de pied de mât	1
14	Emplanture de mât	1
15	Cadène de haubans	2
16	Boîte à 4 réas	1
17	Liston bois	1
18	Bloqueur triple	1
19	Bloqueur simple	2
20	Taquet	6
21	Rail de génois + chariot et embouts	2
22	Bloqueur double *	1
23	Rail de grand voile complet	1
24	Taquet filoir	2
25	Cadène articulée (spi) *	2
26	Cadène articulée (spi) *	1
27	Main courante bois	2
28	Winch de drisses	1
29	Poulie plat pont à blocage	2
30	Cadène pliante	1
31	Pied de table de cockpit	1
32	Winch d'écoutes	2
33	Balcon arrière bâbord	1
34	Balcon arrière tribord	1
35	Table de cockpit	1
36	Boite 3 réas	1
37	Winch de roof supplémentaire*	1
38	Blocage siège barreur	1
39	Echelle de bain	1
40	Cadène de pataras	2
41	Cadène pliante (étai largable)*	1

Rep.	Désignation	Qté
42	Poche manivelle	2
43	Chandelier avec jambe de force *	4
44	Support tangon bout dehors (spi) *	1
45	Support moteur HB *	1
46	Filières inox (jeu)	1
47	Aérateur de pont	2
48	Aérateur dorade + protection *	2
49	Barre à roue pliante *	1
51	Panneau de pont T44	2
52	Panneau de pont T20	2
53	Hublot de rouf T4	4
55	Hublot de cockpit T0 *	1/2
56	Hublot de coque	4
57	Panneau coulissant	1
58	Porte de rouf	1
59	Hublot fixe de rouf	2
A	Point d'accrochage des lignes de vie (sur les taquets bâbord & tribord)	
B	Points de remorquage (Bâbord & Tribord)	
C	Hublots devant impérativement rester fermés en navigation	
D	"Homme à la mer": échelle de remontée à bord	
E	Emplacement prévu pour le stockage du radeau de survie	
F	Point d'accrochage des harnais	
G	Coffre devant impérativement rester fermé en navigation	

* Option

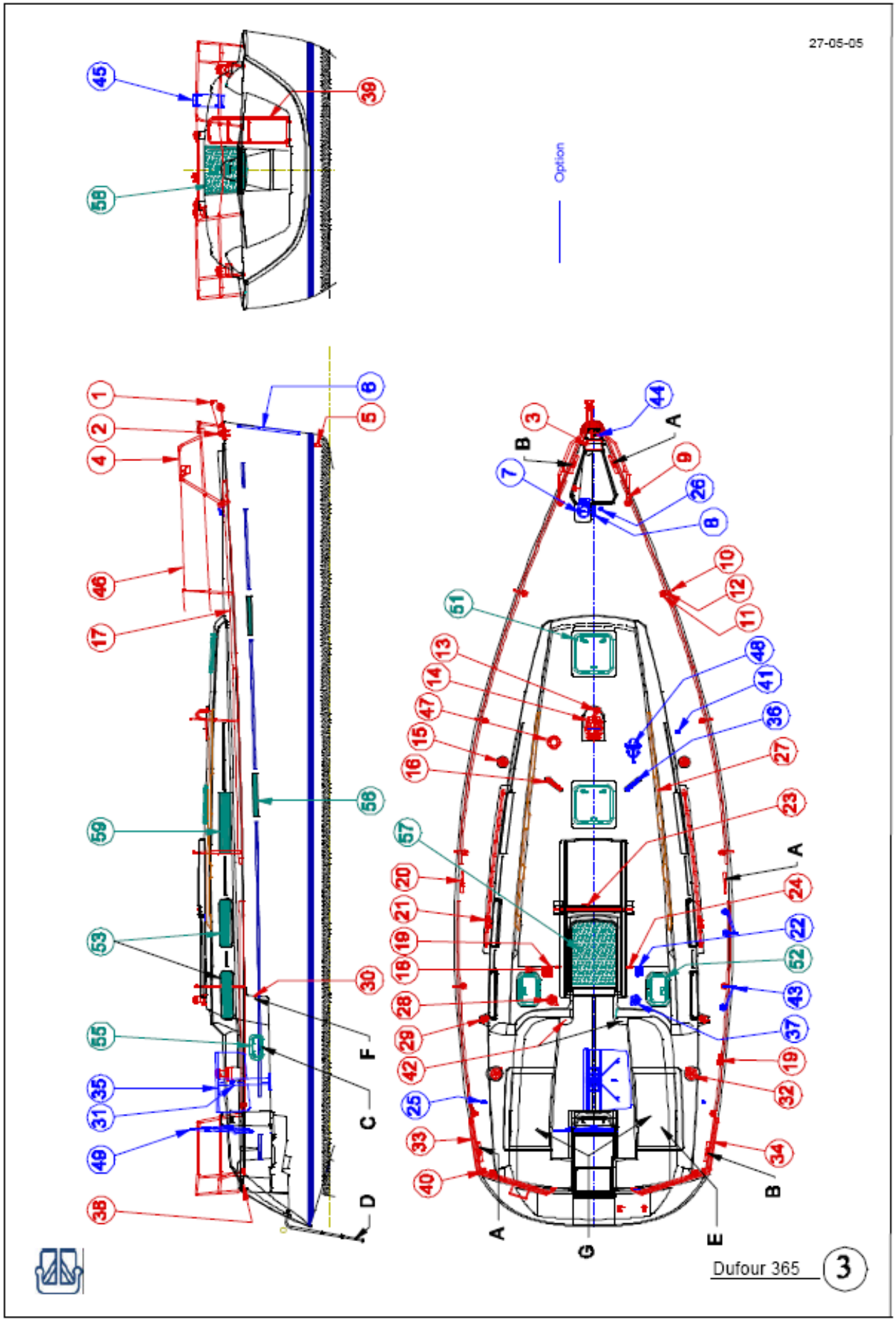
27-05-05
Option
Dufour 365
3

IV. Plan de voilure

I	12,86 m
J	3,78 m
P	11,83 m
E	4,20 m
LP (135%)	5,15 m
Surface génois	33,0 m²
Surface grand voile	28,5 m²

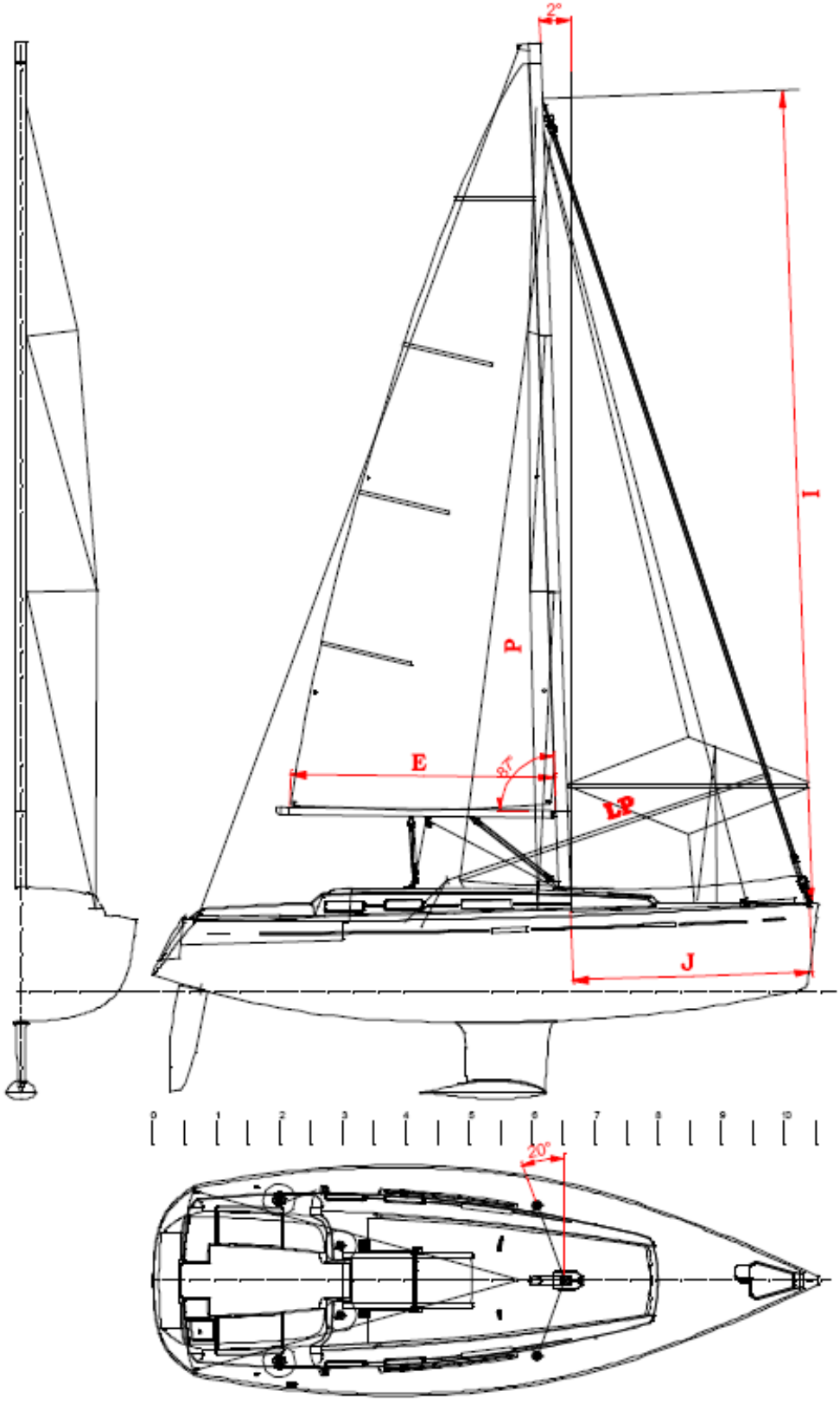

Dufour 365 4

V. Plan du circuit de drisses et d'écoutes

Rep.	*Désignation*	
1	Poulie simple émerillon & manille T 57	4
2	Poulie double à ringot	1
3	Ecoute de GV - Bleu	1
4	Poulie violon T40	1
5	Halebas de bôme – noir	1
6	Poulie violon à ringot et taquet T40	1
7	Bordure de GV - blanc	1
8	Drisse de GV – noir	1
9	Réglage chariot de GV - bleu	2
10	Ris n°1 – noir	1
11	Ris n°2 – blanc	1
12	Bosse d'enrouleur génois- bleu	1
13	Ecoute de génois - bleu	2
14	Drisse de génois - bleu	1
15	Drisse de spi - rouge *	1
16	Poulie simple émerillon & manille *	2
17	Ecoute de spi - rouge *	2
18	Drisse d'étai largable -vert *	1
19	Halebas rigide*	1
20	Estrope vectran	1

A Options avec winch de roof supplt.

* Option

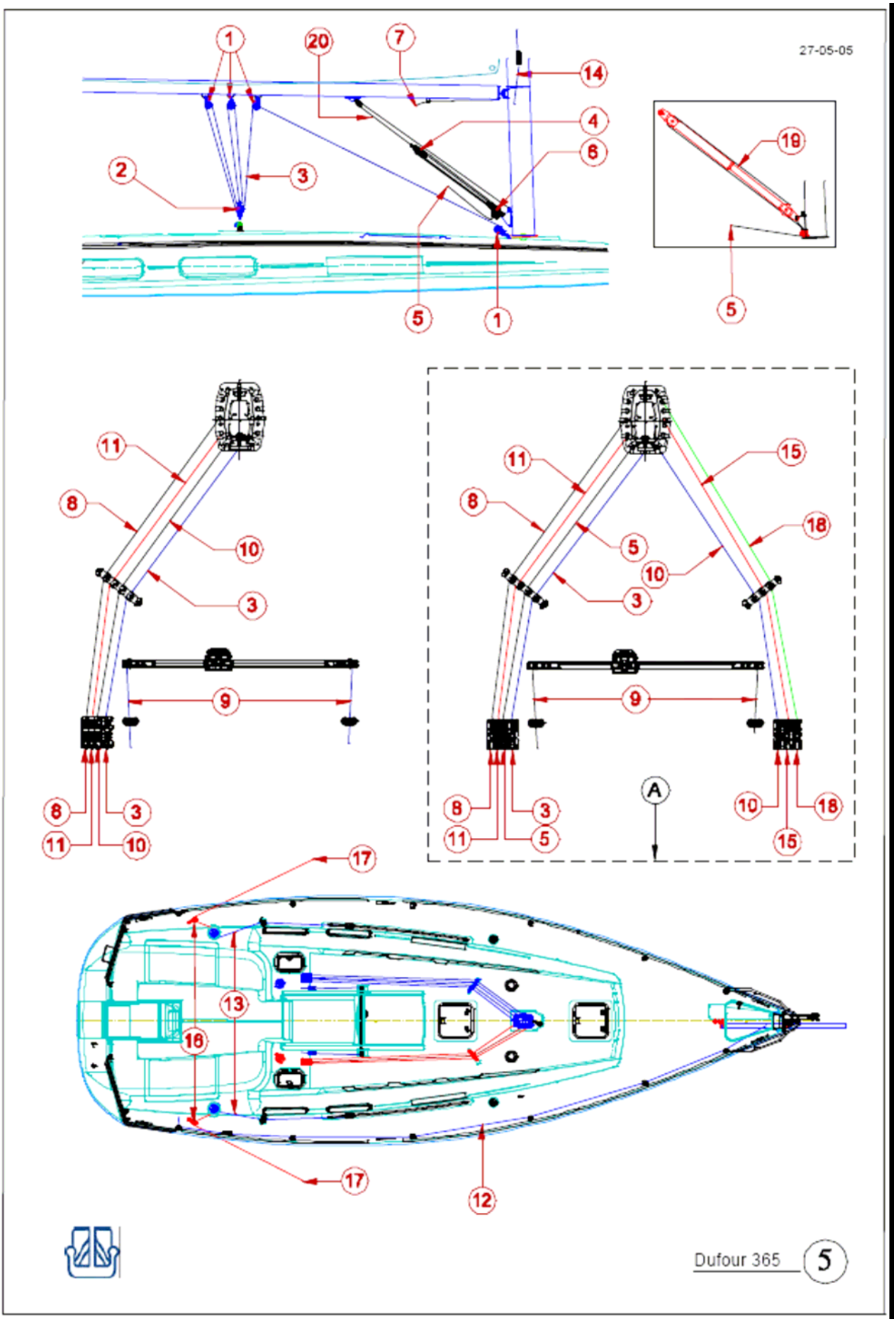
27-05-05
1
20
7
14
4
6
2
3
5
1
18
5
11
8
10
3
9
8
3
11
10
11
15
8
18
5
10
3
9
A
8
3
11
5
10
18
15
17
13
16
17
12
Dufour 365
5

VI. Plan du circuit 110 v

Rep.	*Désignation*
	Equipement
A	Ligne de quai*
B	Coffret électrique avec disjoncteur général*
C	Boitier électrique avec différentiel*
D	Chargeur de batteries*
E	Boîte de connection*
F	Chauffe-eau
G	Prises 110V - 60Hz*
	Couleurs des fils électriques
b	bleu clair
g	vert
m	marron
n	noir
r	rouge
v	vert jaune
w	blanc

* Option

** Hors fourniture

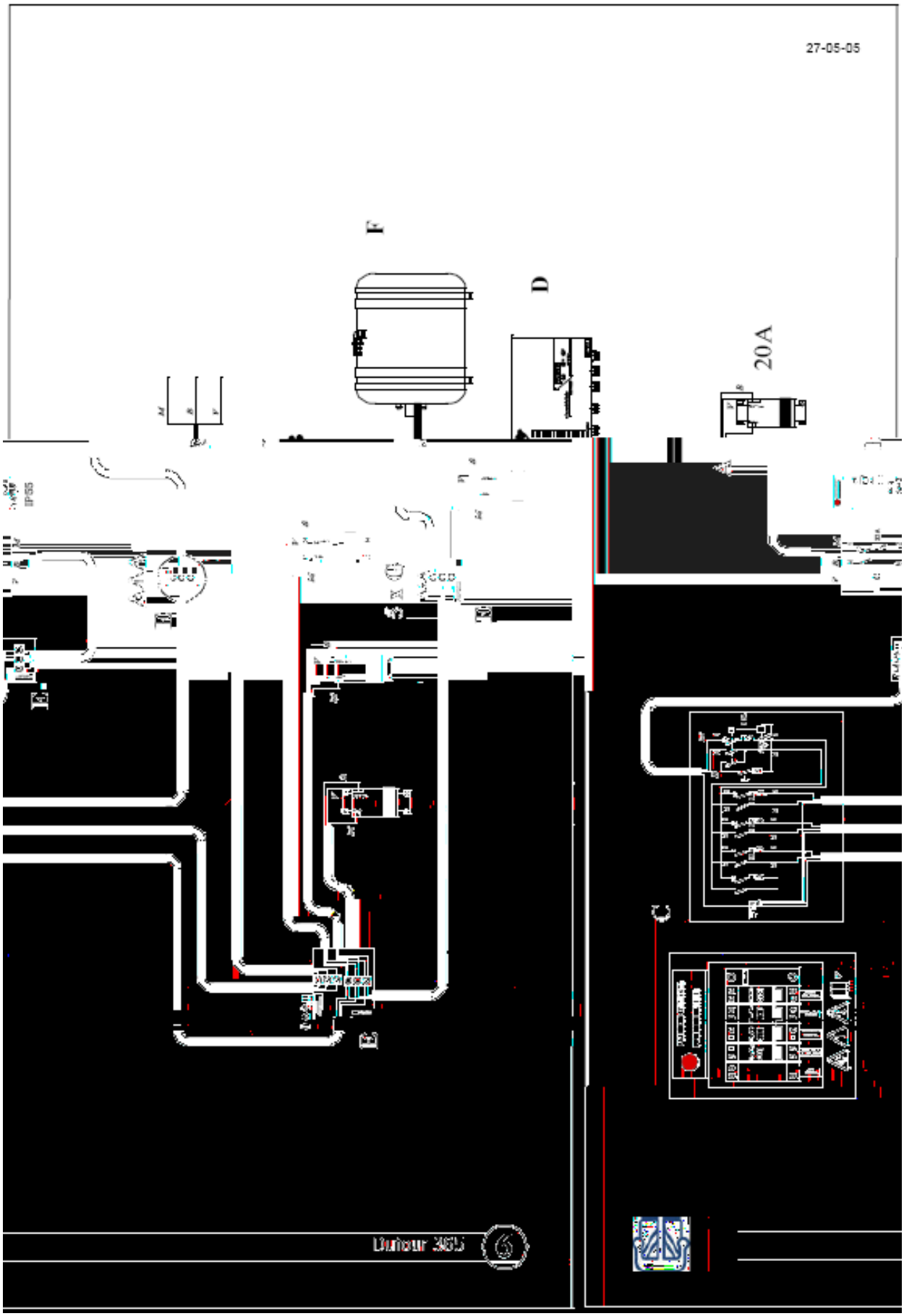
27-05-05
F
D
20A
IP55
CCD
Dufour 365

VII. Plan du circuit 220 v

Rep.	*Désignation*
	Equipement
A	Ligne de quai*
B	Coffret électrique avec disjoncteur général*
C	Boitier électrique avec différentiel*
D	Chargeur de batteries*
E	Boîte de connection*
F	Chauffe-eau
G	Prises 220V*
	Couleurs des fils électriques
b	bleu clair
g	vert
m	marron
n	noir
r	rouge
v	vert jaune
w	blanc

* Option

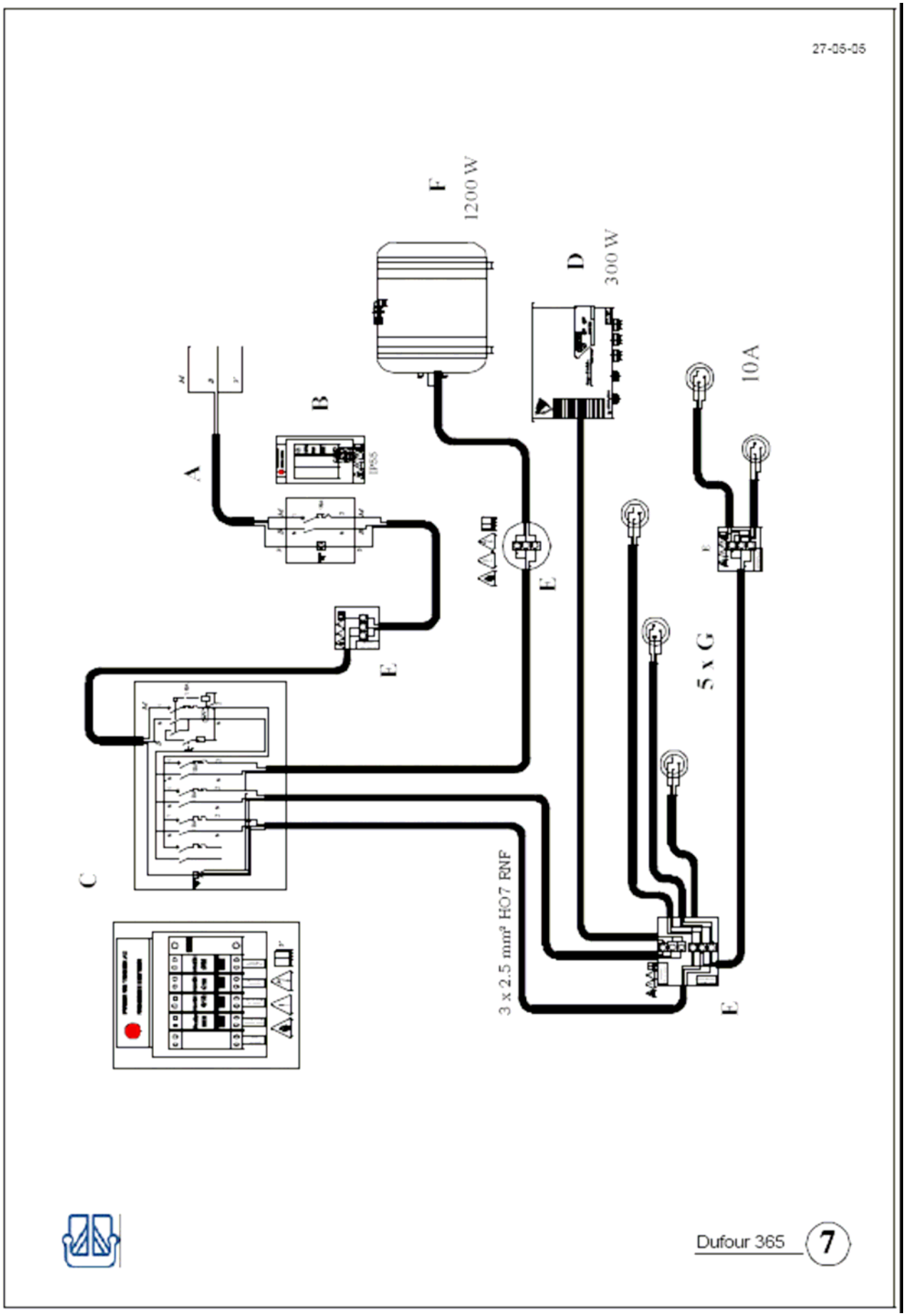
27-05-05
F
1200 W
D
300 W
10A
B
A
IP55
E
E
5 x G
C
3 x 2.5 mm² HO7 RNF
E
Dufour 365
7

VIII. Plan du circuit de charge et de puissance

Rep.	*Désignation*
A	Guindeau électrique*
B	Commande guindeau * (télécommande)
C	Relais télécommande guindeau *
D	Bornier
E	Chargeur de batteries*
F	Tableau 12V
G	Disjoncteur unipolaire 80A guindeau*
H	Batteries service (1 ; 2 *)
I	Fusible 125A
J	Coupe-batterie service
K	Fusible 5A*
L	Alternateur
M	Répartiteur
N	Démarreur
O	Batterie moteur
P	Coupe-batterie moteur
Q	Relais guindeau*
R	Fusible 5A Ventilateur comp. moteur
S	Relais ventilateur
T	Ventilateur électrique
U	Fusible 5A *
B-	Boulon négatif table à cartes
B+	Boulon positif table à cartes
Z-	Boulon négatif comp. moteur
*	Option

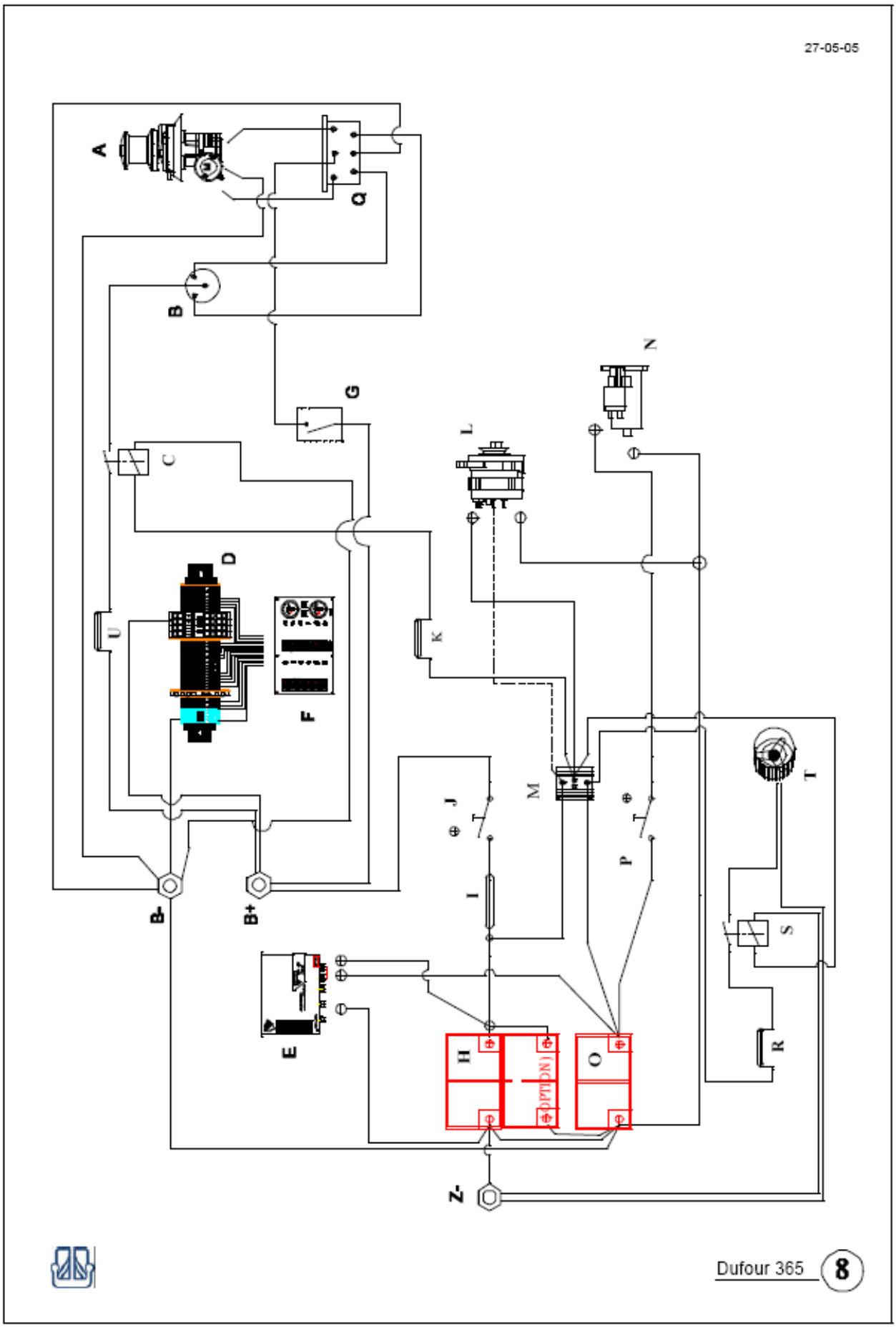
27-05-05
A
Q
B
G
C
N
L
D
U
F
K
M
J
P
T
I
S
B-
B+
E
H
O
R
Z-
Dufour 365
8

IX. Plan du tableau électrique 12v / 220 v

Désignation	***Protection***
Feux de navigation	6A
Feu de hune	6A
Feu de mouillage	6A
Réfrigérateur	10A
Eclairage carré	16A
Eclairage cabines	16A
Groupe d'eau	10A
Pompe de cale	16A
Pompe douche	10A
Centrale de navigation	10A
Pilote automatique	20A
Hi fi / Prise 12V	10A

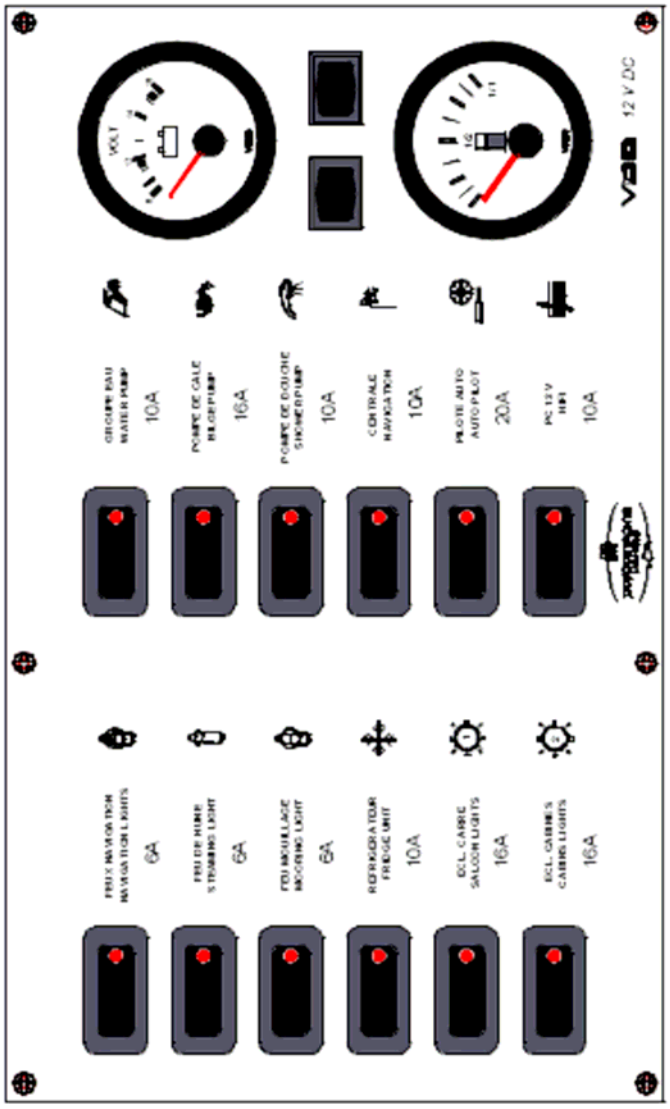
VDO
12 V DC
VOLT
10A
16A
10A
10A
20A
10A
6A
6A
6A
10A
16A
16A

X. Plan du bornier de tableau électrique

Rep.	*Désignation*
-	Négatif batteries
+	Positif batteries
C1	Feux de navigation et compas
C2	Feu de hune
C3	Feu de mouillage
C4	Feu de pont
C5	Eclairages cab. Arrières et salle de bain
C6	Eclairages carré
C7	Eclairage cab. Avant et salle de bain
C8	Groupe d'eau
C9	Pompe de cale
C10	Pompe(s) de douche
C11	Relais de thermostat réfrigérateur
C12	Prise 12V et veilleuse cockpit
C13	Guindeau*
C14	Relais de thermostat freezer*
C17	Hi-fi
C18	Equipements de navigation*
	et liseuse table à cartes
C19	Calculateur pilote automatique*
T1	Test batterie moteur
G1	Capteur jauge GO
B+	Borne + table à cartes
B-	Borne - table à cartes
Z-	Borne - compartiment moteur
	Couleurs des fils électriques
n	noir
r	rouge
w	blanc
o	orange
m	marron
b	bleu

* Option

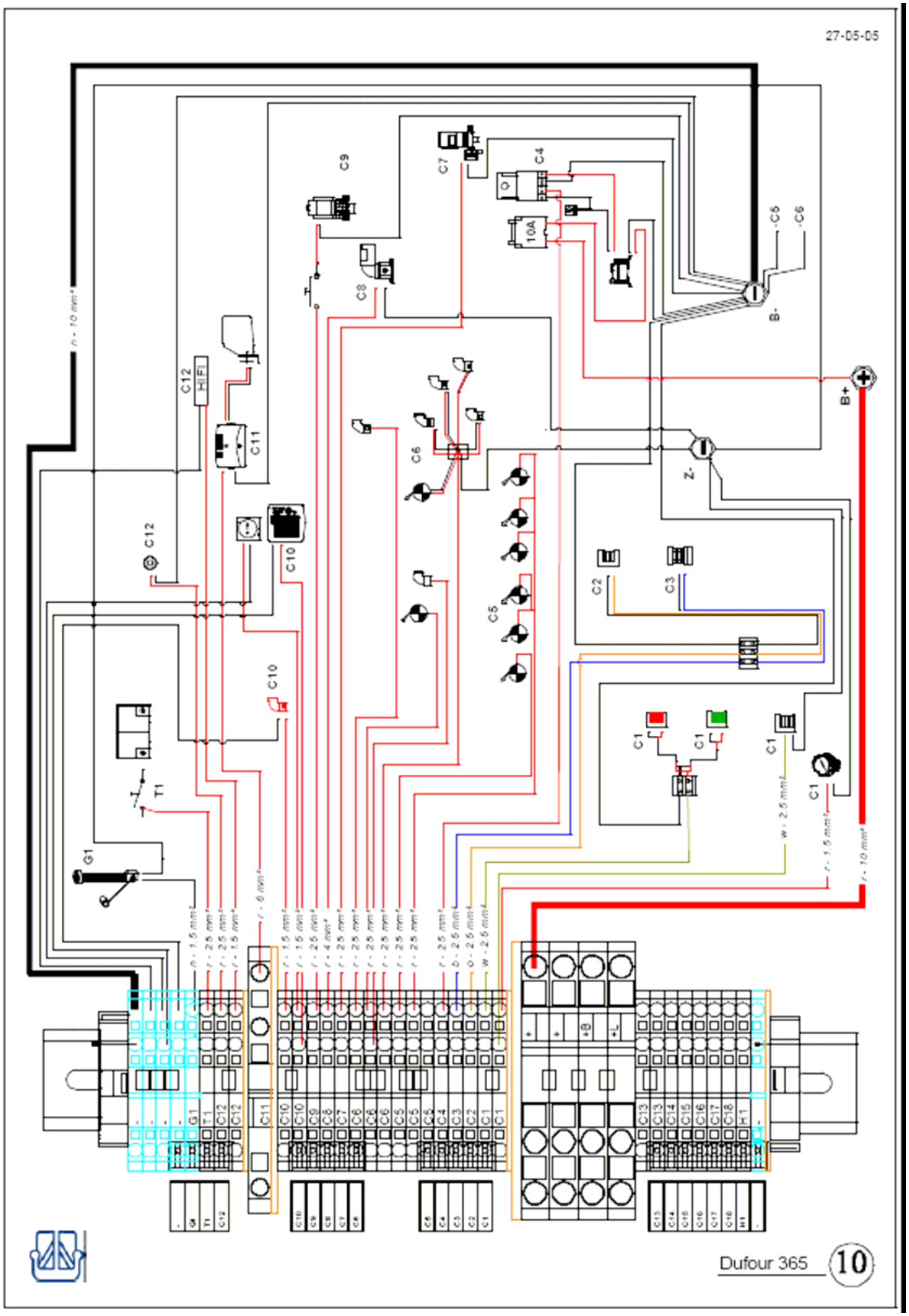
27-05-05
Dufour 365
10

XI. Plan de l'implantation électrique 12 v

Rep.	*Désignation*
1	Feu bâbord
2	Feu tribord
3	Guindeau *
	Relais guindeau *
4	Spot orientable
5	Plafonnier+ inter.
6	Plafonnier SdB+ inter.
7	
8	Haut parleur Hi Fi/radio CD *
9	Haut parleur de cockpit *
10	Lecteur de cartes
11	Tableau électrique 12V
12	Prise 12V
13	Groupe froid
14	Pompe vidange de douche
15	Pompe de cale
16	Batterie moteur
17	Fusible général service
18	Batterie de service (x2*)
19	Répartiteur
20	Groupe d'eau
21	Ventilateur de cale
22	Chargeur de batteries*
23	Compas
24	Centrale de navigation *
25	Feu de poupe
26	Feu de hune
27	Feu de mouillage
28	Coupe batteries
29	Jauge gasoil
30	Moteur du pilote auto. *
31	Capteurs vitesse et sondeur*

* Option

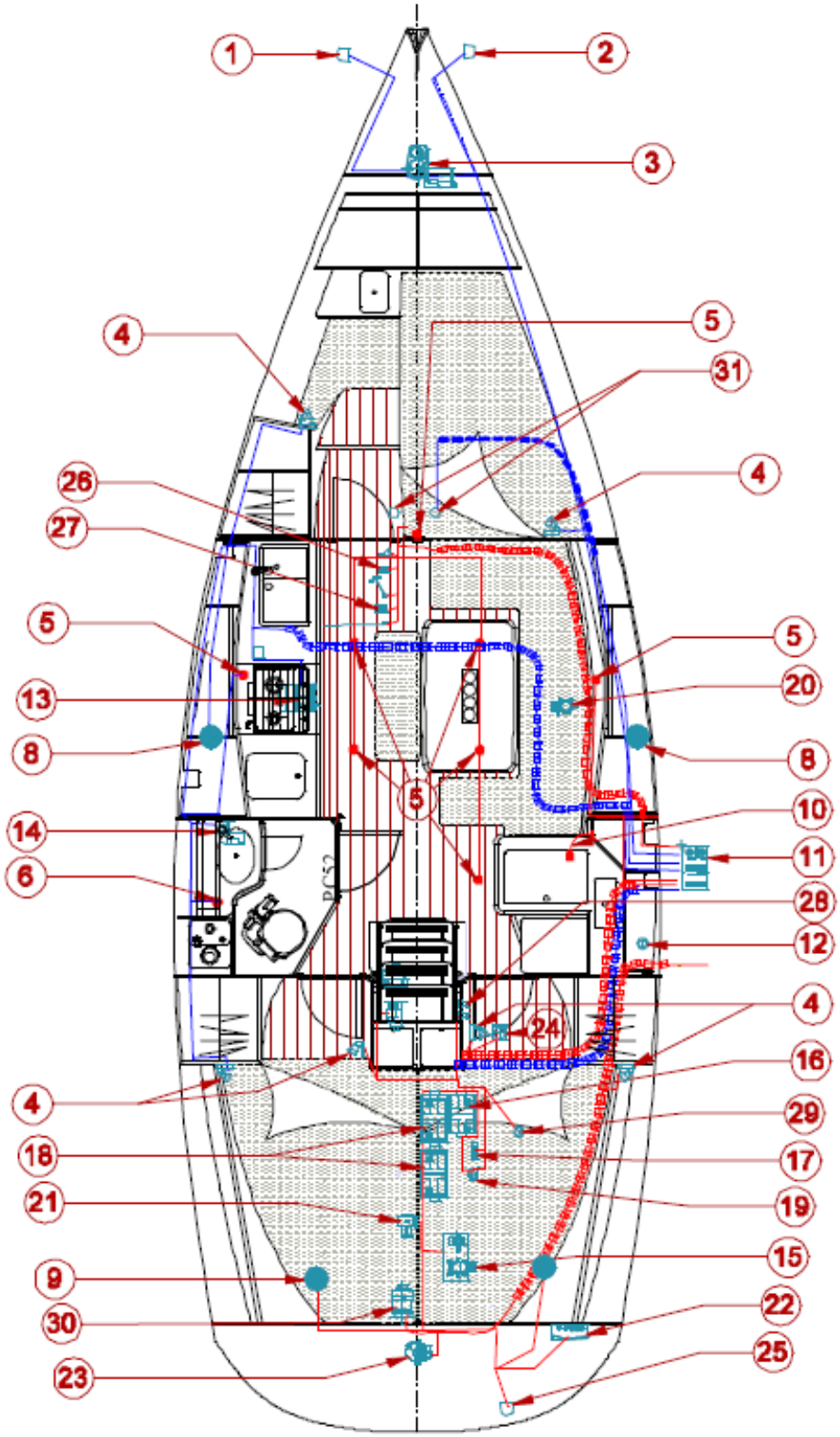

Dufour 365 11

XII. Plan de l'implantation électrique 220 v

Rep.	*Désignation*
1	Prise de courant 220V (ou 110V)*
2	Chauffe eau
3	Chargeur de batterie *
4	Disjoncteur général*
5	Ligne de quai*
6	Boitier électrique *

* Option

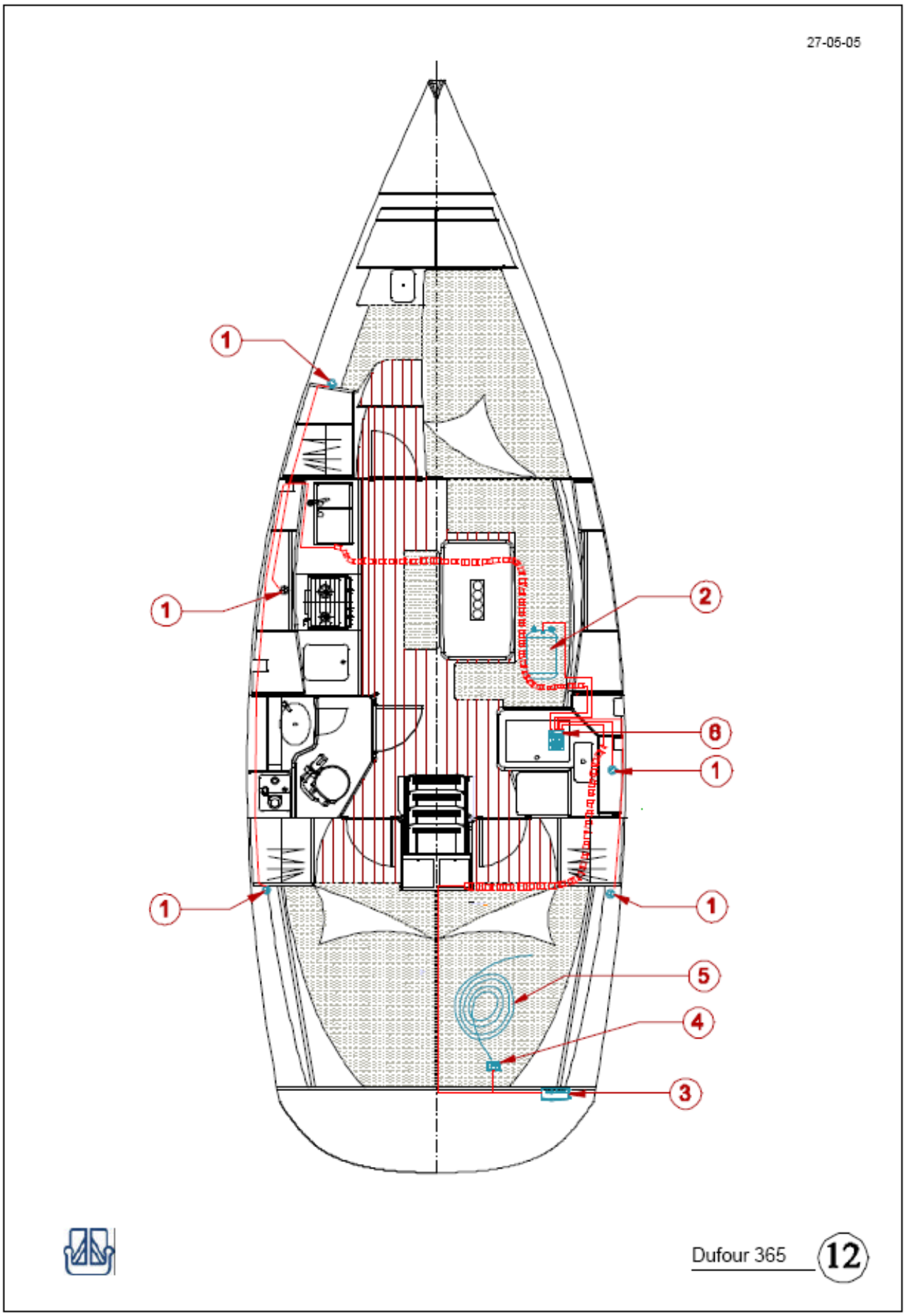
27-05-05
1
1
2
8
1
1
1
5
4
3
Dufour 365
12

XIII. Plan du système de gouvernail

Rep.	*Désignation*
1	Barre franche de secours
2	Barre à roue
3	Compas
4	Butée de barre
5	Axe de secteur
6	Safran + mèche
7	Bague d'arrêt
8	Rondelle nylon
9	Paliers haut et bas
10	Tube jaumière
11	Nable de barre franche
12	Chaîne de pilote *
13	Moteur de pilote *
14	Pignon de pilote automatique *
15	Platine de fixation pilote *
16	Appareil de cloison + frein
17	Ensemble chaîne 5/8P
18	Secteur
19	Contre plaque à réas
20	Câble Ø5
21	Capteur d’angle de barre *
22	
23	

* Option

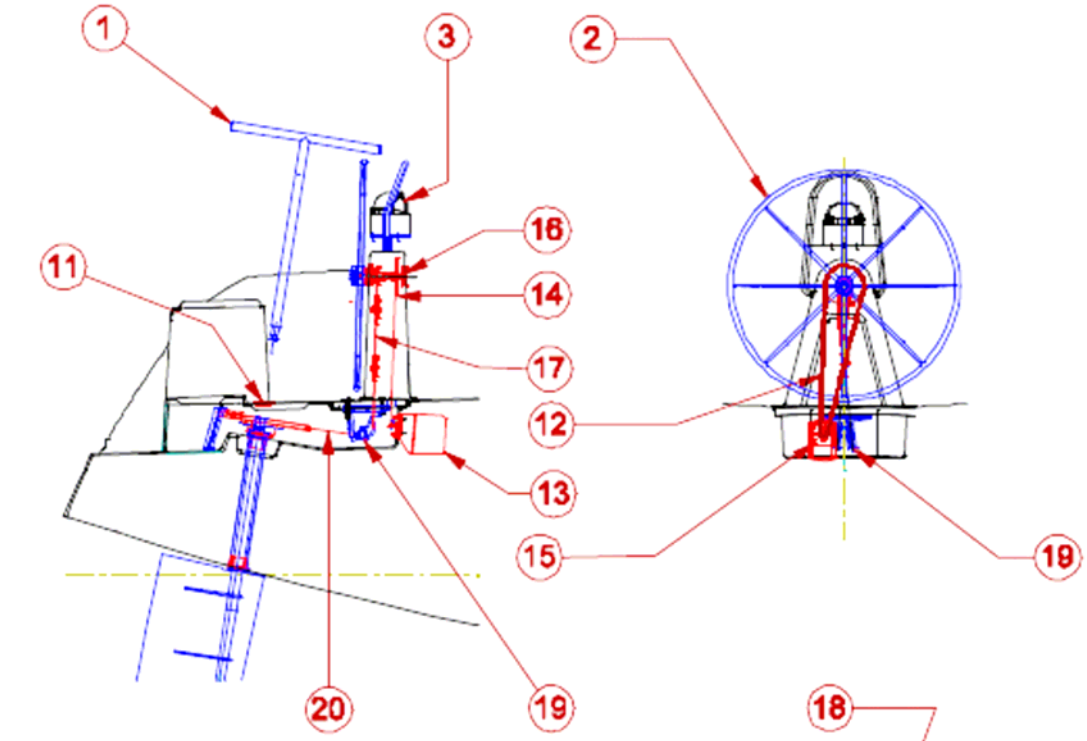

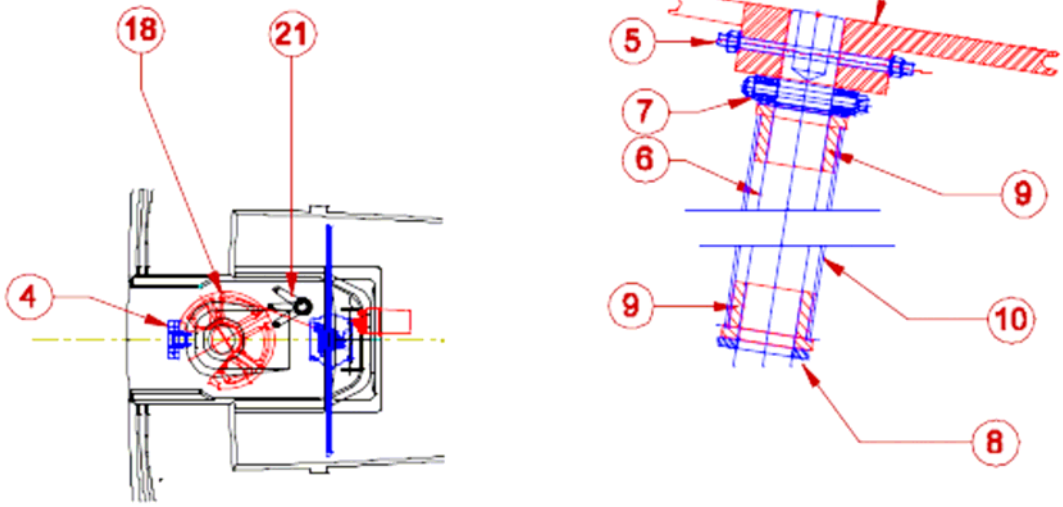

Dufour 365 13

XIV. Plan du circuit gaz

Rep.	*Désignation*
1	Bouteille de gaz **
2	Robinet à valve **
3	Détendeur **
4	Tuyau connexion moyenne longueur
5	Entretoise / tube 6x8
6	Passe cloison étanche
7	Tube PVC
8	Tuyau de cuivre 6x8
9	Robinet de gaz CE (dans le compartiment sous le réchaud four)
10	Tuyau connexion grande longueur
11	Réchaud four 3 feux

** Hors fourniture

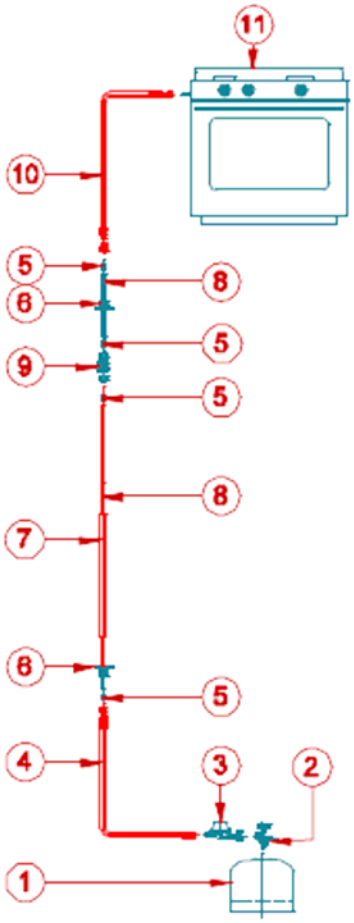

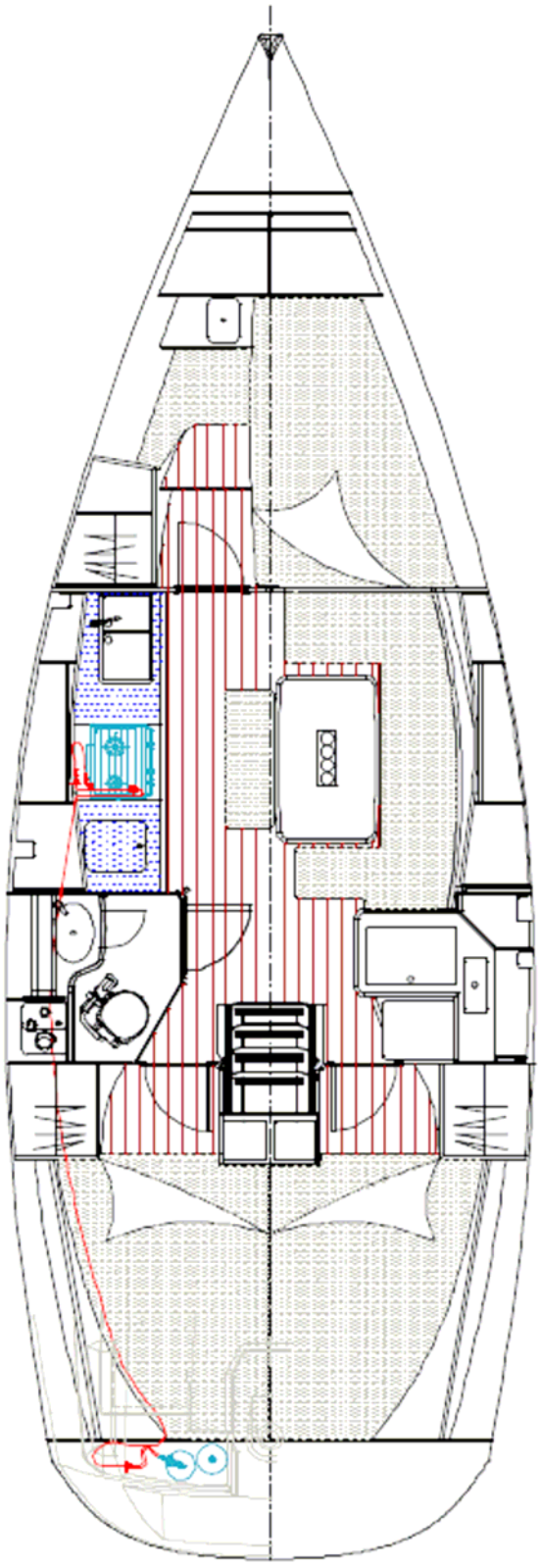

Dufour 365 14

XV. Plan d'évacuation du navire

Rep.	*Désignation*
EXIT	Issue de secours
Ex	Emplacement préconisé pour les extincteurs
1	Sous table à cartes **
2	Sous assise carré **
Wh	Orifice extincteur machine

** Hors fourniture

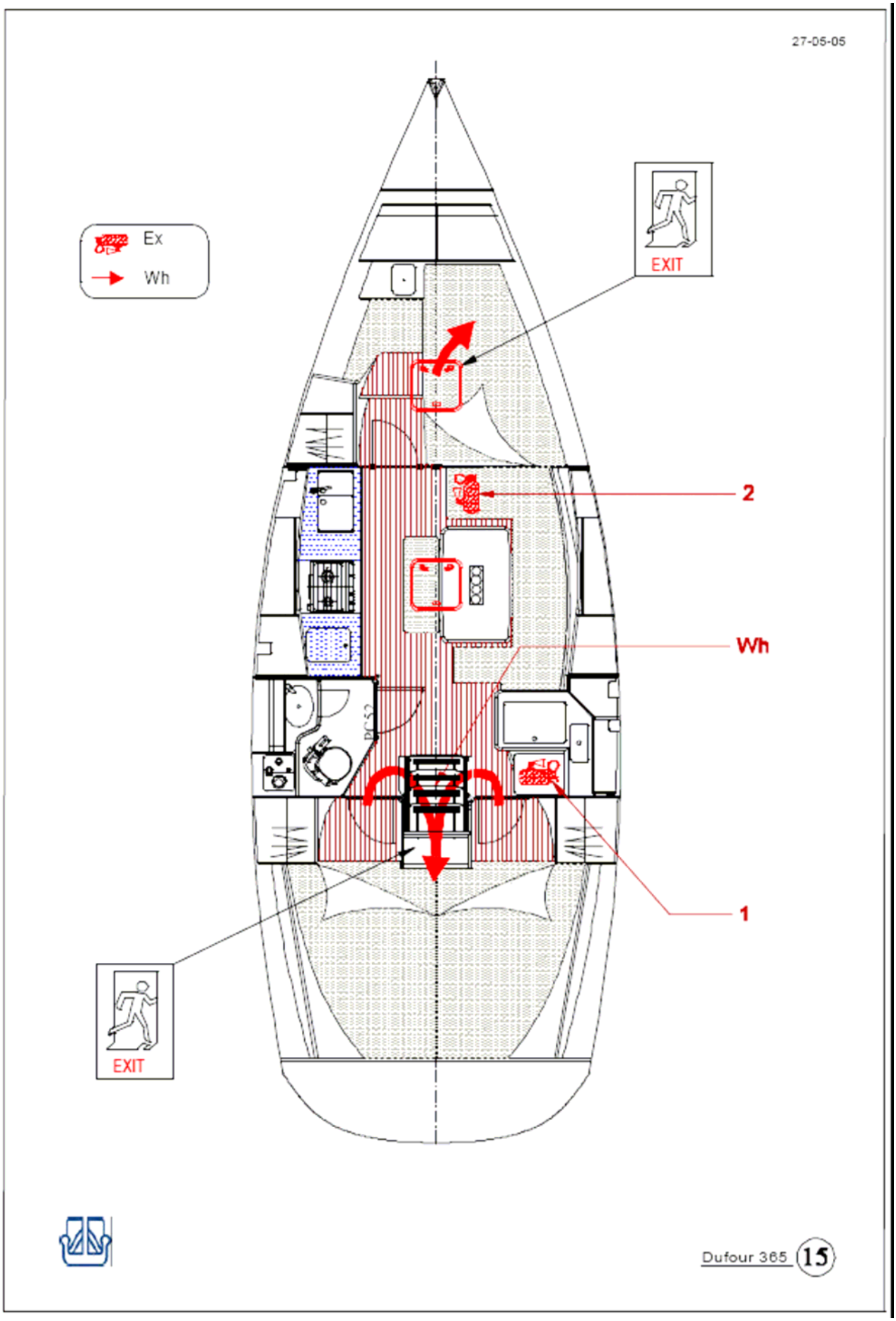
27-05-05
Ex
Wh
EXIT
2
Wh
1
EXIT
Dufour 365
15

XVI. Plan du circuit d'eau douce

Rep.	*Désignation*
1	Nable de remplissage
2	Tuyau de remplissage
3	Event
4	Tuyau d'évent
5	Réservoir d'eau avant
6	Tuyau eau froide
7	Collecteur 2 voies
8	Mitigeur de douche
9	Groupe d'eau sous pression
10	Filtre eau douce
	Tuyau eau chaude échangeur
11	moteur
12	Chauffe eau
13	Robinet mitigeur
14	Douchette de pont
15	Réservoir d'eau arrière
16	Tuyau eau chaude

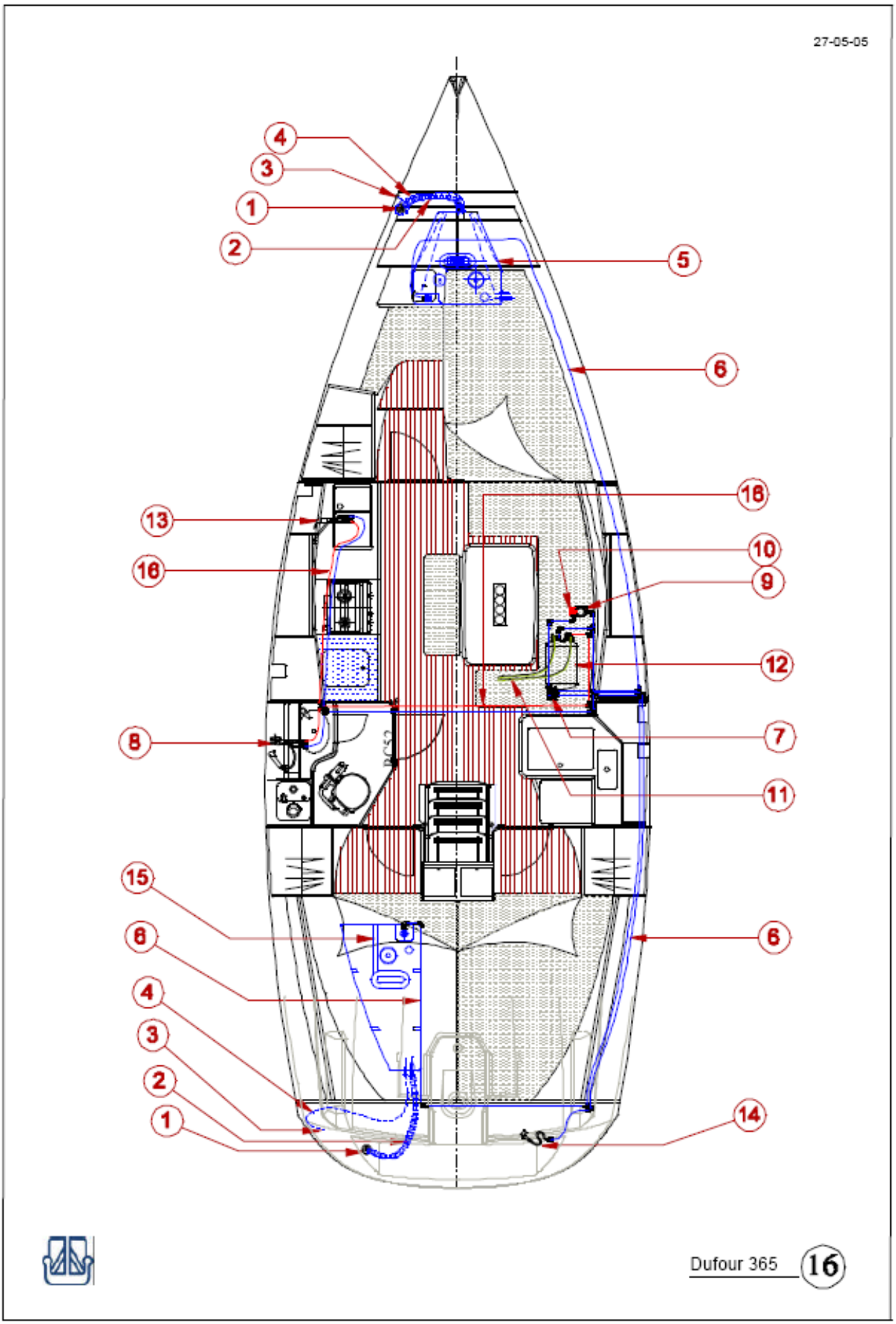
27-05-05
4
3
1
2
5
6
18
13
10
16
9
12
8
7
11
15
6
6
4
3
2
1
14
Dufour 365
16

XVII. Plan du circuit d'assèchement

Rep.	*Désignation*
	Pompe de cale électrique
1	Crépine
2	Tuyau d'évacuation Ø20
3	Pompe de cale électrique
4	Sortie de coque
	Pompe de cale manuelle
5	Crépine
6	Tuyau d'évacuation Ø25
7	Pompe de cale manuelle
8	Sortie de coque

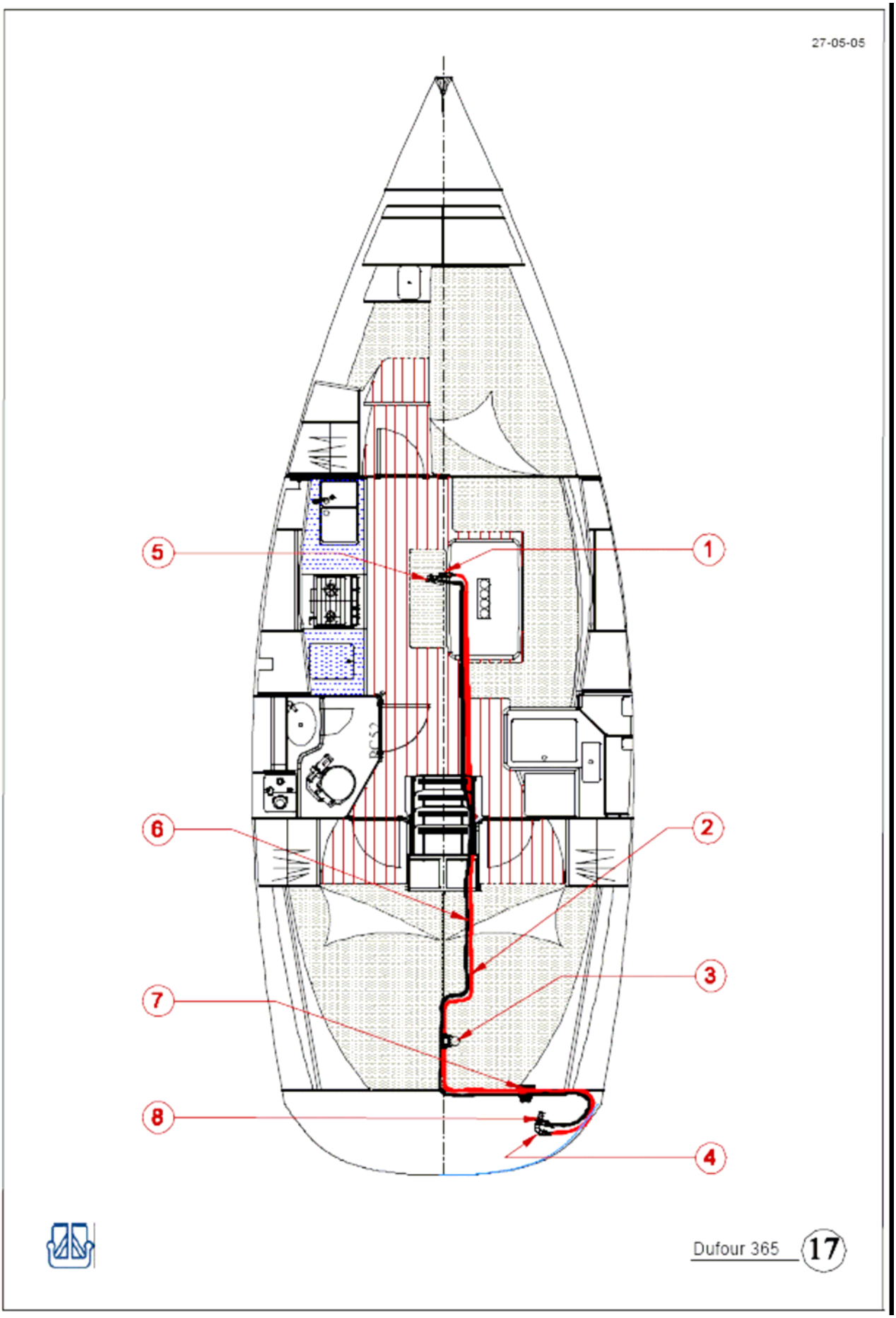
27-05-05
5
1
6
2
7
3
8
4
Dufour 365
17

XVIII. Plan de localisation des passe coque

Rep.	*Fonction*	*Ø*
	Passes coque + vannes	
1	Evacuation évier	1"
2	Evacuation lavabo	1"
3	Prise d'eau WC	3/4"
4	Evacuation WC	1"1/4
5	Evacuation Holding tank *	2"
6	Prise d'eau de mer pompe à pied*	1/2"
7	Evacuation douche	3/4"
	Passes coque	
8	Evacuat. circuit assèchement électrique	3/4"
9	Evacuat. circuit assèchement manuel	1"

* Option

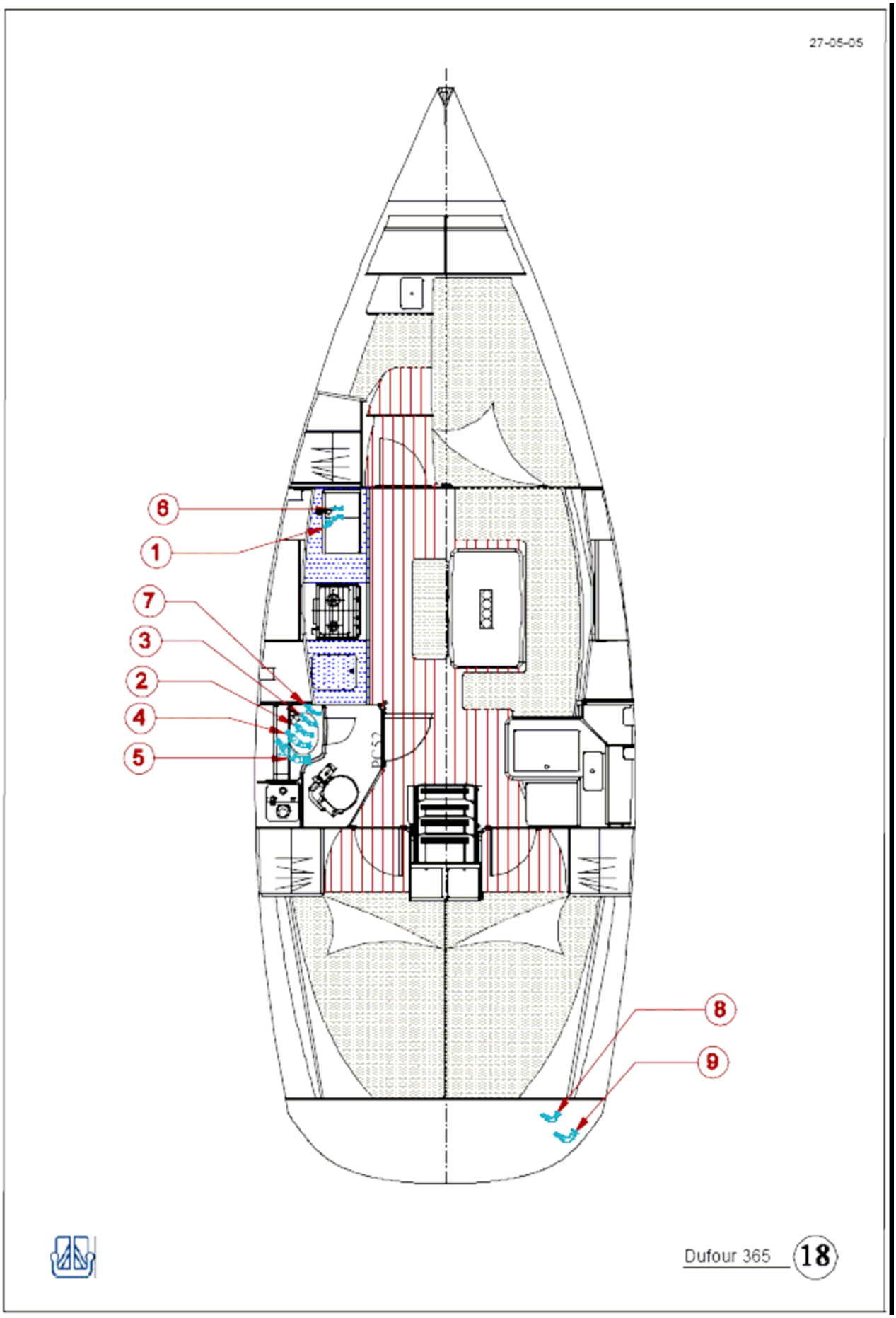
27-05-05
6
1
7
3
2
4
5
8
9
Dufour 365
18

XIX. Plan de l'implantation mécanique

Rep.	*Désignation*	
	Général	
1	Moteur de propulsion	
2	Transmission sail drive	
3	Pompe eau de mer moteur	
4	Châssis polyester	
5	Tableau de commande moteur	(Babord)
6	Hélice	
7	Anode	
	Circuit de refroidissement / Echappement	
8	Vanne eau de mer	
9		
10		
11	Coude antisyphon	
12	Pot waterlock	
13	Tuyau d'échappement	
14	Sortie d'échappement	
	Circuit gasoil	
15	Nable de remplissage gasoil	
16	Tuyau remplissage	
17	Event réservoir gasoil	
18	Tuyau d'évent réservoir gasoil	
19	Réservoir gasoil	
20	Vanne de coupure gasoil	
21	Tuyau d'alimentation gasoil	
22	Tuyau de retour gasoil	
23	Filtre à gasoil	
	Ventilation	
24	Gaine de ventilation	
25	Ventilateur de cale	
26	Grilles de ventilation	
	Divers	
27	Batterie moteur	
28	Boîtier de commandes	(Tribord)
29	Câbles de commandes	
30	Coupe-circuits	

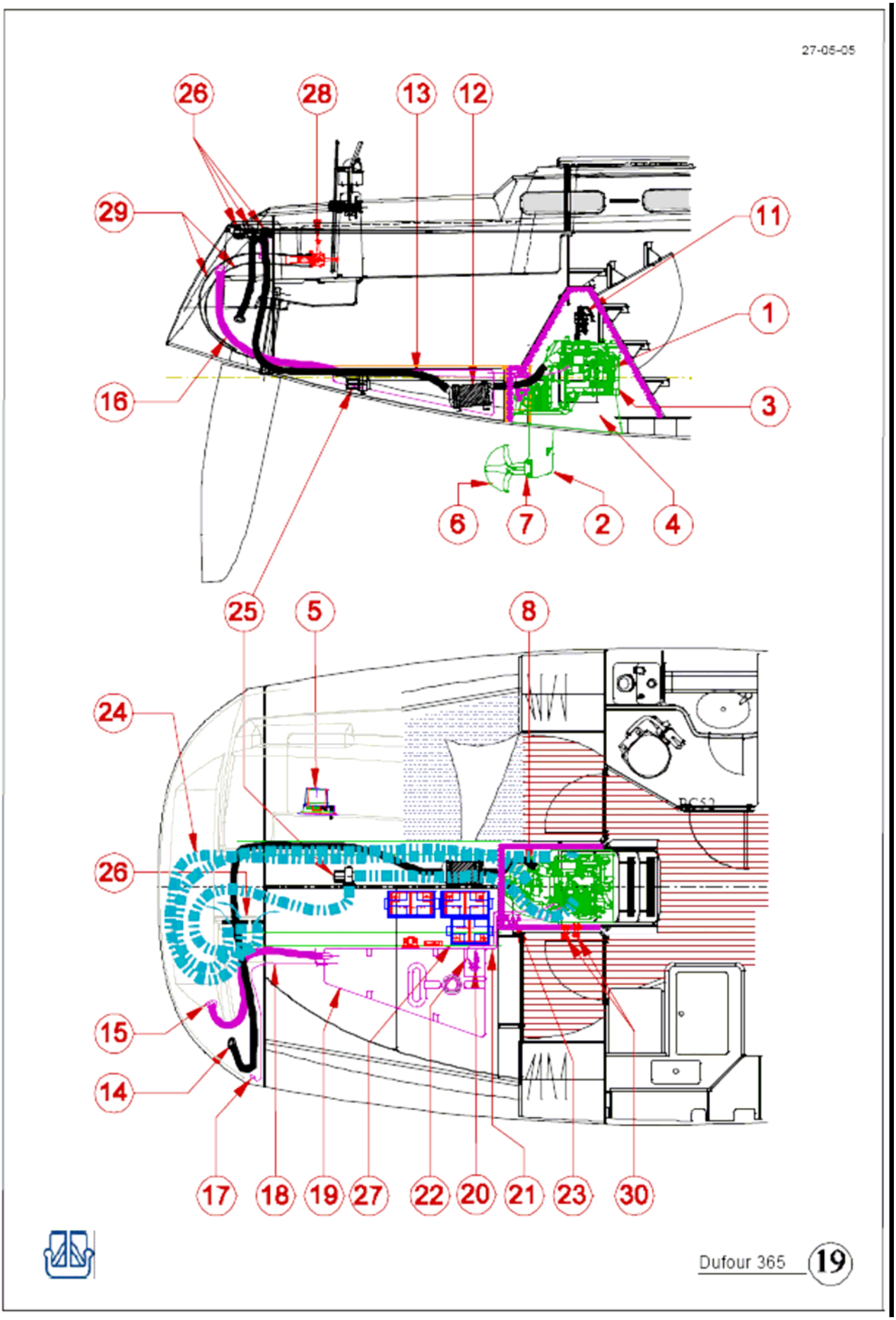
27-05-05
26
28
13
12
29
11
1
16
3
6
7
2
4
25
5
8
24
26
15
14
17
18
19
27
22
20
21
23
30
Dufour 365
19

XX. Plan de montage holding tank version 3 cabines

Rep.	*Désignation*
	Version 3 cabines
1	Passe coque & vanne 3/4"
2	Passe coque & vanne 1" 1/4
3	Passe coque & vanne 2" *
4	Tuyau Ø20
5	Tuyau anti-odeur Ø38 *
6	Tuyau anti-odeur Ø51 *
7	Vannes 3 voies PVC Ø38 *
8	Holding tank polyéthylène *
9	Nable waste Ø50 alu. *
10	Event laiton chrome *
ⓧ	Col de cygne
	* Equipements optionnels

Fourni en standard

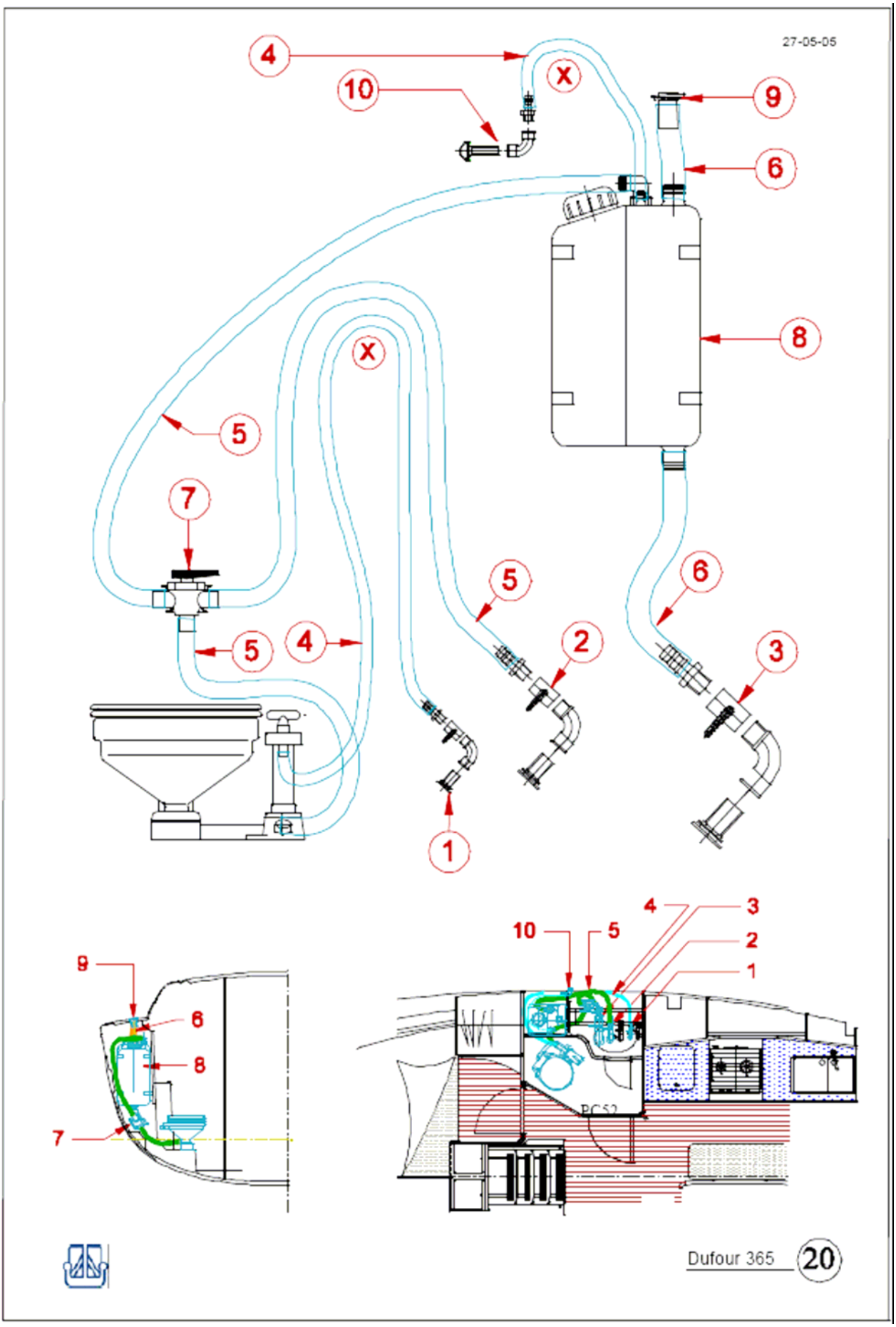
27-05-05
4
10
X
9
6
8
X
5
7
5
4
5
2
6
3
1
9
6
8
7
10
5
4
3
2
1
PC52
Dufour 365
20

XXI. Plan de montage holding tank version 2 cabines

Rep.	*Désignation*
	Version 2 cabines
1	Passe coque & vanne 3/4"
2	Passe coque & vanne 1" 1/4
3	Passe coque & vanne 2" *
4	Tuyau Ø20
5	Tuyau anti-odeur Ø38 *
6	Tuyau anti-odeur Ø51 *
7	Vannes 3 voies PVC Ø38 *
8	Holding tank polyéthylène *
9	Nable waste Ø50 alu. *
10	Event laiton chrome *
ⓧ	Col de cygne
	* Equipements optionnels
	Fourni en standard

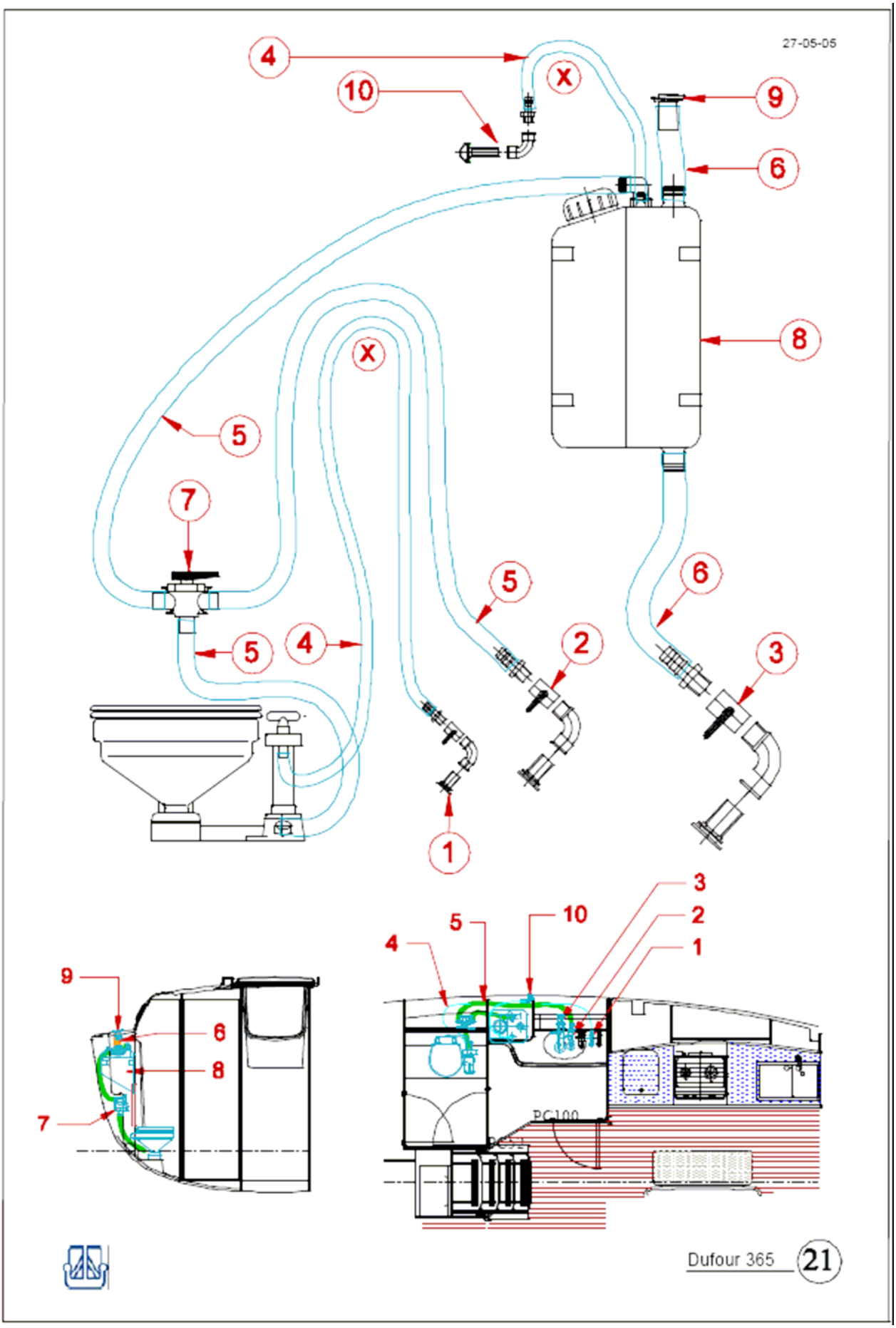
27-05-05
4
10
X
9
6
8
X
5
7
5
4
5
2
6
3
1
9
6
8
7
3
2
1
5
10
4
PG100
Dufour 365
21

XXII. Charte pour la mer et les rivières

27-05-05

charte pour la mer et les rivières

L'eau est un milieu vivant, fragile.
C'est aussi une ressource précieuse.

Pour protéger ce milieu,

- Je respecte la mer et les rivières, je n'aborde pas les sites protégés, je limite ma pêche aux espèces et tailles autorisées, j'observe les animaux sans les toucher ni les déranger.

- Avant de mouiller, je m'informe de la nature du fond pour éviter sa dégradation. De préférence, j'utilise les bouées d'amarrage.

- Je dépose mes déchets ménagers dans les containers et mes déchets toxiques, solides et liquides à la déchetterie portuaire.

- J'utilise les installations sanitaires portuaires. Je vidange mon bac à eaux noires dans les stations de pompage. J'utilise les produits détergents les plus respectueux de l'environnement.

- Je m'assure que toute opération d'entretien (bateau, matériel, équipement) est effectuée dans le respect de l'environnement. Je manipule avec précaution tous les liquides susceptibles de polluer lors de leur transvasement.

Décembre 1999

FÉDÉRATION DES INDUSTRIES NAUTIQUES

SOS MER PROPRE

Dufour 365 22

XXIII. S.N.S.M.

27-05-05

Au service des plaisanciers et des professionnels de la mer

Les sauveteurs en mer veillent...

Tous les marins savent qu'on ne badine pas avec la grande bleue ... Malgré les progrès considérables réalisés en matière de sécurité par les constructeurs de bateaux, un événement de mer est toujours possible et vous pouvez avoir un jour besoin des « **sauveteurs en mer** ».

A toute heure du jour et de la nuit, 7 jours sur 7, 3 500 bénévoles sont prêts à appareiller dans la demi-heure pour aller porter secours à ceux qui sont en difficulté ... et cela parfois au péril de leur propre vie !

C' est grâce au maillage très serré de ses 255 stations en France et dans les D.O.M. que " Les Sauveteurs en Mer " assurent aujourd' hui près de 50 % de sauvetage en France

En mer, vous pouvez avoir besoin d'eux, à terre ils ont besoin de vous

Le sauvetage des vies humaines est gratuit mais les moyens mis en oeuvre coûtent cher. Les sauveteurs en mer, qui se recrutent de plus en plus parmi les plaisanciers, ont besoin de vous pour entretenir, moderniser et remplacer leurs moyens nautiques (1 canot tous temps coûte 4,2 MF !).

Venez donc soutenir ou même rejoindre ces marins, hommes ou femmes, désintéressés, discrets et efficaces : prenez contact avec le responsable de la station la plus proche du port d' attache de votre bateau ou avec notre siège à Paris

avant de prendre la mer, informez vos proches de vos intentions

- renseignez vous sur les conditions locales (météo, courant, etc)
- possédez des moyens radio VHF fiables et controlez-les
- faites porter un gilet de sauvetage aux enfants

UNE VIE HUMAINE N'A PAS DE PRIX ... ,
UN CANOT DE SAUVETAGE EN A UN !

LES SAUVETEURS EN MER (S N S M)
Siège social: 31, cité d'Antin 75009 PARIS
Tel: 01 56 02 64 64 - Fax 01 56 02 64 63 - E-mail : *www.snsm.com.fr*

COMITE DE LA CHARTE

Je soutiens la SNSM et j'adhère !

Je joins un chèque de: ☐ *130 FF min (20 €)* ☐300 FF (45 €) (donateur) - ☐2500 FF (380 €) (bienfaiteur)
Un reçu de déductibilité fiscale me sera adressé avec la carte et l'autocollant de membre

NOM.....PRENOM.....
ADRESSE .....
Téléphone::..... email::.....